

Carte Communale

Rapport de présentation

Dossier approuvé par délibération du
Conseil municipal le : 27/04/2010

Le Maire : *H. BARBER*



Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral du 1.0...

Le Préfet :

Le directeur départemental
des territoires et de la mer

JLB
Jacques Le Berre

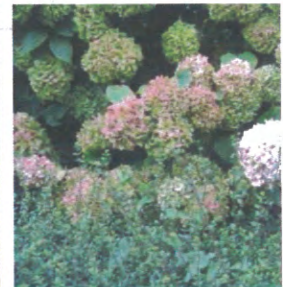


Département de la Manche

SOMMAIRE

Présentation de la Commune	3
Première partie : Etat initial de la Commune	4
Le milieu physique	8
Le milieu naturel	15
Le paysage urbain.....	22
Le paysage socio-économique.....	32
Services publics, équipements et réseaux.....	39
Le milieu agricole	42
Contraintes et servitudes d'utilité publique	45
Prévisions et développement	47
Deuxième Partie : Possibilités d'extensions et choix retenus.....	48

Analyse de l'état initial de la commune de Morville



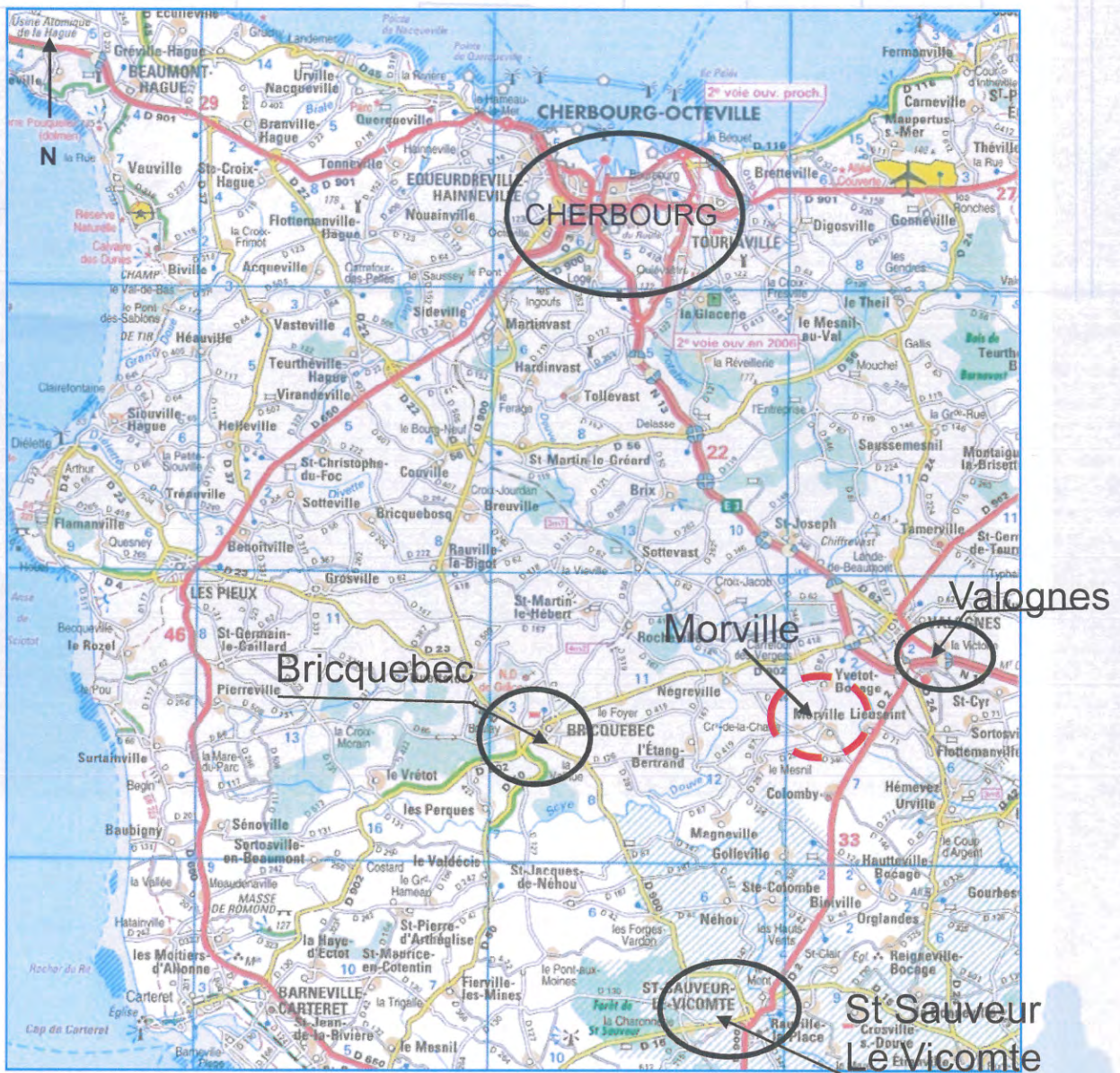
Présentation de la Commune

Général

Situation Géographique

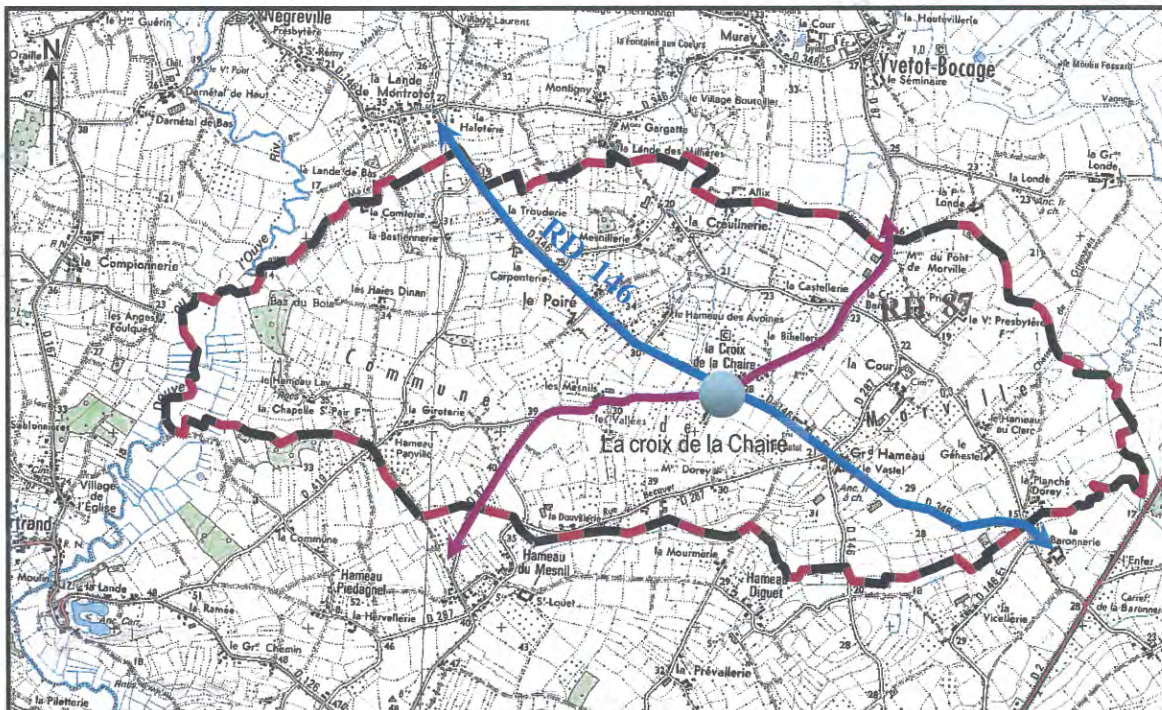
La commune de Morville compte 263 habitants d'après le recensement de l'INSEE de 1999.

Le ban communal se situe dans le Cotentin, entre Valognes et Saint-Sauveur-le-Vicomte. Elle appartient à la région Basse-Normandie et au département de la Manche. Morville appartient au canton de Bricquebec.



Localisation de Morville (source : IGN 1/200000^{ème})

Les villes les plus proches sont Bricquebec, chef-lieu de canton, à une dizaine de kilomètres, Valognes à environ 5 km et Cherbourg à une trentaine de kilomètres.



Territoire communal (source : IGN)

- La commune a une superficie de 7,08 km² et une densité de 37 hab/km².
- Elle se distingue par un **maillage bocager très dense**, un **réseau hydrographique non négligeable** et de **l'habitat assez dispersé**. Les altitudes oscillent entre 15 et 45 mètres.
- Morville est constituée de plusieurs hameaux dont les principaux se sont développés le long de la **D.146** et la **D.87**. Par ailleurs, au croisement de ces deux axes départementaux, se trouvent le noyau urbain principal la Croix de la Chaire.
- Les différents hameaux de la commune sont, d'Ouest en Est et du Nord au Sud :
 - La Comterie,
 - La Bastiennerie,
 - La Trouderie,
 - La Mesnellerie,
 - La Creulinerie,
 - La Castellerie,
 - Le Prieuré,
 - Les Haies Dinan,
 - La Carpennerie,
 - Le Poiré,
 - Le hameau des Avoines,
 - La Bihellerie,
 - La Cour,
 - Le hameau Lay,
 - Les Mesnils,
 - La Croix de la Chaire,
 - La Giroterie,
 - Les Vallées,
 - Le Vastel,
 - Le Génestel,
 - Le hameau au Clerc,
 - Le hameau Parville,
 - La Douvillerie,
 - La Planche Dorey

- Les communes voisines de Morville sont :
 - Bricquebec : à l'Ouest,
 - Yvetot-bocage et Negreville : au Nord,
 - Le Ruage : à l'Est,
 - Colomby : au Sud,
 - Magneville : au Sud-Ouest,
 - Etang-Bertrand : à l'Ouest.

- Les villes les plus proches de la commune sont :
 - Valognes à l'Est à 5km
 - Saint-Sauveur-le-vicomte à l'Ouest à 10km
 - Cherbourg au Nord à 30km

- La commune est traversée par la D146, la D.346 et la D.87.

Situation Administrative

- La commune de Morville fait partie de l'arrondissement de Cherbourg et du canton de Bricquebec. Ce dernier regroupe **13 communes**, qui constituent la communauté de communes de Bricquebec en Cotentin pour un total de **9237 habitants en 1999**.



Périmètre de la CC de Bricquebec (source : DDE 50 SAUE/ATPE)

- Cette communauté de communes a été créée par arrêté préfectoral en date du 31/12/1999. Elle appartient aujourd'hui au syndicat mixte du Cotentin. Les compétences sont diverses (page suivante).

Compétences de la communauté de communes

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- signalétique,
- tourisme (sentiers de randonnée),
- habitat intercommunal (OPAH).

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- accueil d'entreprises,
- zones artisanales et zones d'activités,
- tourisme : diverses activités touristiques,
- aide à l'installation d'entreprises.

TOURISME

- sentiers de randonnée.

VOIRIE

- création, aménagement et entretien de la voirie hors agglomération.

ORDURES MENAGERES

- traitement des ordures ménagères.

SERVICE DE SECOURS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET DE PROTECTION CIVILE

- service d'incendie et de secours.

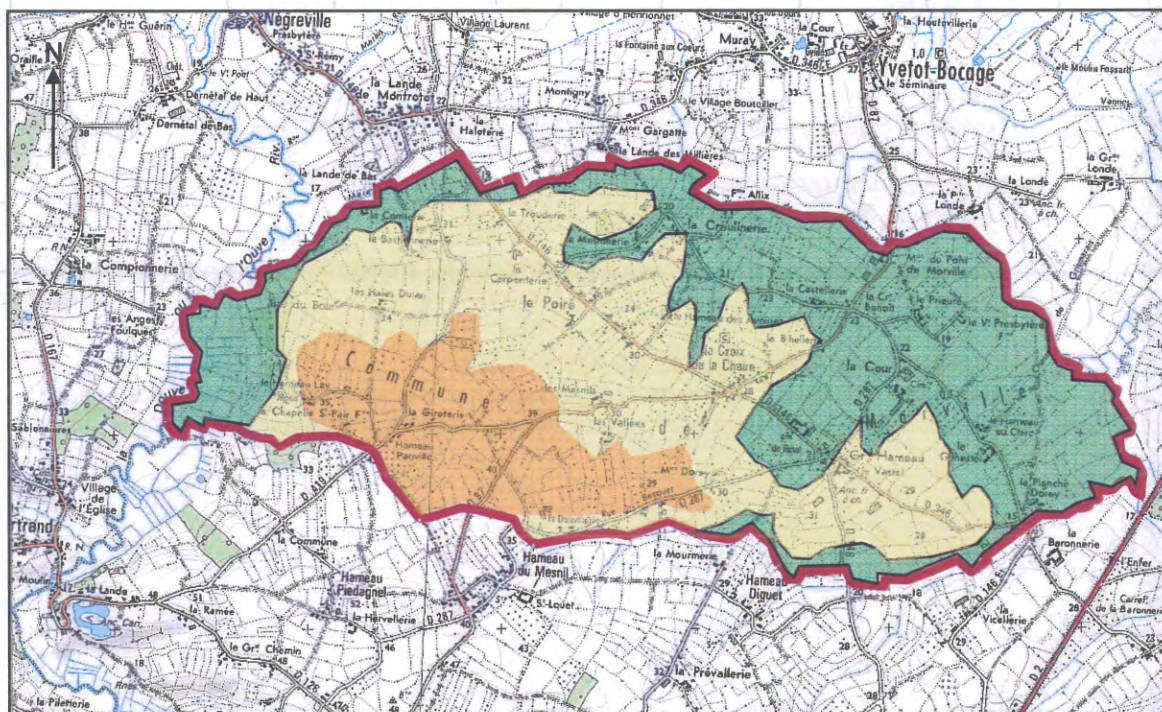
AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

- établissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de télécommunication, promotion des usages en matière de technologie de l'information et de communication.

Le milieu physique

Topographie

- La topographie de la commune de MORVILLE se caractérise par des ondulations de moyennes amplitudes.
- La commune se situe sur un bas plateau.
- Les altitudes s'échelonnent entre 15 et 45 mètres, avec pour point culminant, le hameau Panville, au Sud-Ouest.



ALTITUDES :  < 20 mètres  20-35 mètres  >35 mètres

Topographie (fond : IGN)

Géologie

- La Basse-Normandie appartient, géologiquement, à deux domaines : le Bassin Parisien dans sa partie Est et le Massif Armoricain dans sa partie Ouest.
- Au Massif Armoricain correspond l'ensemble des formations intrusives (surtout des granits) et primaires (en particulier des grés et des schistes). Les formations secondaires sont celles du Bassin Parisien.
- La commune repose sur une formation géologique formée de marnes triasiques. Les roches sont d'origines sédimentaires.



Formations géologiques du Cotentin
(source : Internet*)

Hydrographie

La **Douve** ou l' **Ouve** est un petit fleuve qui prend sa source sur la commune de Tollevast, près Cherbourg, dans le département de la Manche. L'Ouve est considéré comme son ancien nom (Unva dans les anciens textes) : « rivière d'Ouve » semble avoir glissé en « rivière Douve », puis « rivière de la Douve ». Depuis Tollevast, elle serpente les collines du Cotentin par Sottevast, l'Étang-Bertrand et Magneville, pour border ensuite Néhou et traverser Saint-Sauveur-le-Vicomte. Un fois dans le pays de Bauplois, elle en parcourt le marais jusqu'à la mer de la Manche en se dirigeant vers l'est et en affleurant les murs de Carentan. C'est un fleuve navigable, notamment par les gabarres à fond plat. La Douve sort de son lit chaque hiver lorsque les inondations du marais font d'elle une petite mer intérieure éphémère.

- MORVILLE fait partie de l'unité hydrographique « Ouest Cotentin ». Ce bassin a une superficie de 435km² et concerne une population d'environ 28000 habitants.
- 2 cours d'eau drainent le territoire communal : la Douve à l'extrême Ouest et le ruisseau du Grismarais au Nord.
- Plusieurs mares existent et donnent un caractère bucolique au paysage. De plus, elles abritent une faune diversifiée, lieu de reproduction favorable.



Mare – Grand Hameau

* Site Internet : <http://tec.le-cheval-d-odin.net/geologie-cotentin.htm>

■ Le SDAGE

Approuvé le 20 septembre 1996, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Seine Normandie fixe les orientations pour la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

La commune est inscrite à l'intérieur du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Douve Taute-Est Cotentin dont la procédure est ouverte par arrêté préfectoral en date du 20/01/2005.

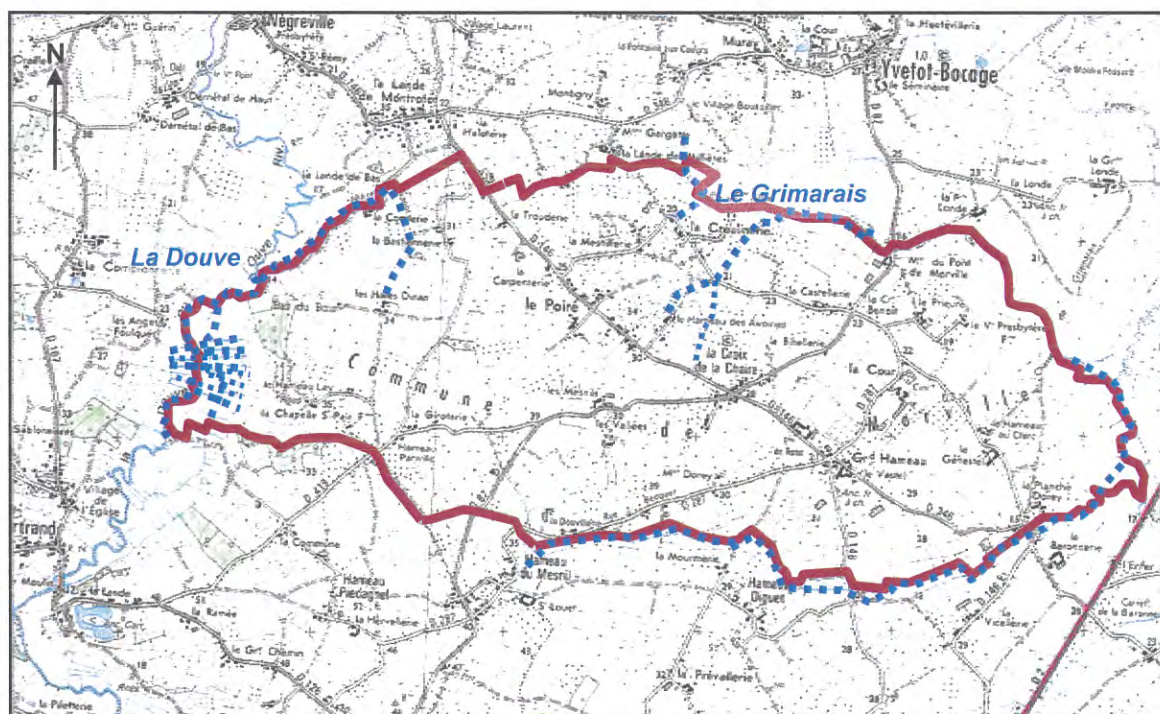
■ La qualité des eaux

La Douve (ou l'Ouve) est répertoriée en classe de qualité 1A (excellente) dans le secteur de Morville. La Douve est un cours d'eau classé pour la libre circulation des poissons migrateurs. En conséquence, en vertu de l'article L 432.6 du Code de l'Environnement, les ouvrages sur ces cours d'eau doivent comporter des dispositifs assurant la libre circulation des poissons migrateurs et doivent être tenus en parfait état de fonctionnement.

L'objectif de qualité des cours d'eau permet de définir les normes dans lesquelles doivent se pratiquer les rejets et la programmation des équipements de lutte contre les pollutions des eaux superficielles.

Les prélèvements, dérivations ou stockage d'eaux superficielles doivent également être adaptées aux objectifs de qualité.

Ils sont classés en première catégorie piscicole (salmonidés dominants). Ce sont des cours d'eau non domaniaux, dont la police revient à la DDAF.



Réseau hydrographique (fond : IGN)

Risques majeurs

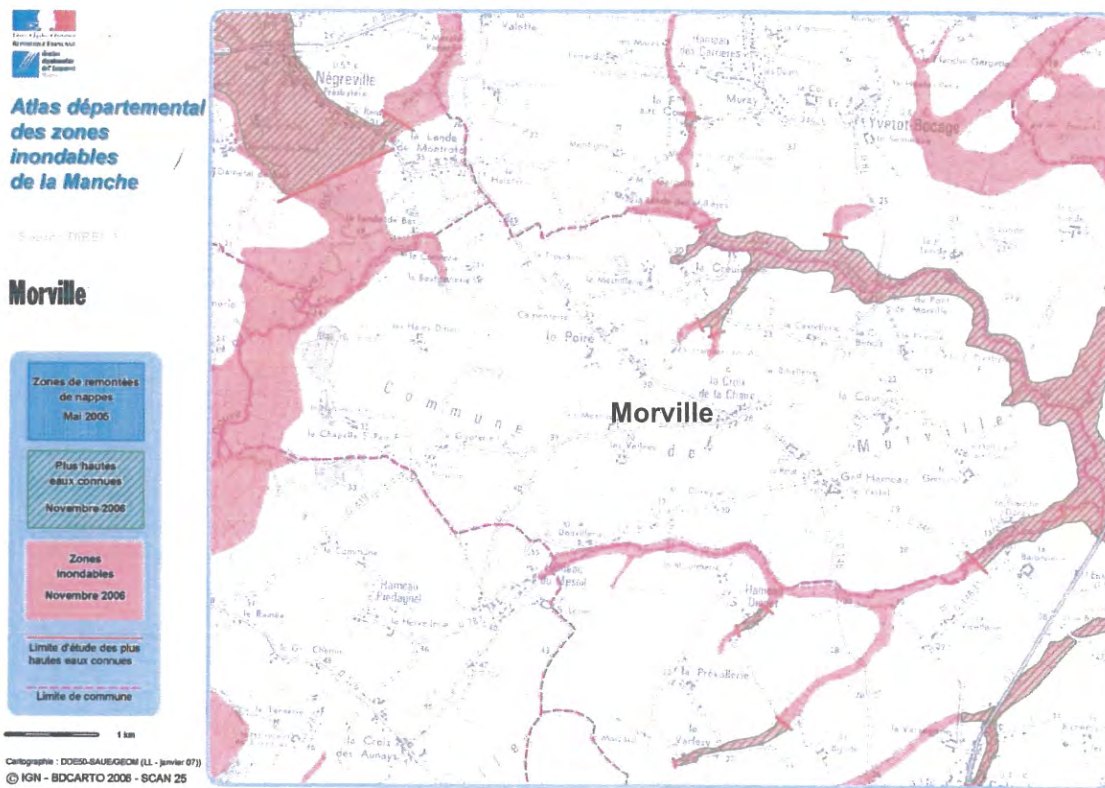
■ Les risques d'inondations

La commune de MORVILLE n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI).

Le ban communal ne recense pas d'inondations importantes. Néanmoins, l'atlas régional des zones inondables (AZI) indique des zones à risque le long des cours d'eau qui forment les limites du territoire communal.

Les zones urbaines ne sont pas touchées par ce risque, à l'exception **de la Comterie et une maison d'habitation du hameau de la Creulinerie.**

La présence de zones humides joue un rôle essentiel dans la limitation des crues, la recharge des nappes et le maintien de la qualité. En effet, ces dernières agissant à la fois comme un filtre pour les difficultés particulières, acheminées par le ruissellement et les cours d'eau, mais aussi comme une éponge pouvant stocker d'importantes quantités d'eau, ce qui réduit l'ampleur des crues, ainsi que la vitesse.



Zone inondable (source : DIREN)

- Les catastrophes naturelles

Par le passé la commune de MORVILLE a connu des catastrophes naturelles, il sera important de prendre en compte les risques liés aux inondations et aux coulées de boues.

Arrêtés de Catastrophe Naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	15/10/1987	16/10/1987	22/10/1987	24/10/1987
Inondations et coulées de boue	30/01/1990	31/01/1990	18/03/1990	23/03/1990
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	08/02/1995	08/02/1995
Inondations et coulées de boue	01/01/1998	06/01/1998	10/11/1998	11/12/1998
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Arrêtés de catastrophes naturelles de Morville (source : Site Internet Prim.net)

- Les risques industriels

La commune n'est inscrite dans aucun plan d'intervention particulier.

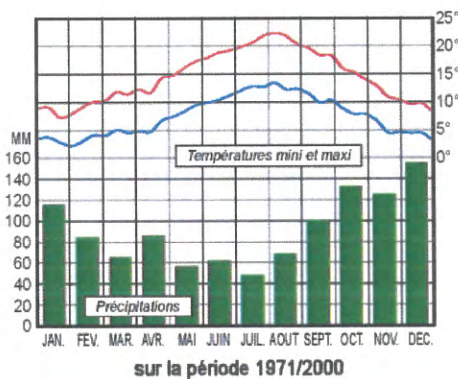
Climatologie

- Le climat de la Manche est de type océanique pur. Il se caractérise par :
 - une pluviométrie globalement assez élevée mais avec des écarts locaux importants,
 - un nombre élevé de jours de précipitations (toujours supérieur à 150 par an),
 - une faible amplitude des températures (+ 5° en janvier ; + 19° en juillet),
 - des gelées rares (10 jours/an en moyenne sur la côte),
 - la prédominance de vents marins venus de l'ouest, de force généralement modérée, jointe à l'alternance quotidienne des brises de terre et de mer.

LE CLIMAT DE LA MANCHE



Normales de températures et de précipitations à Valognes



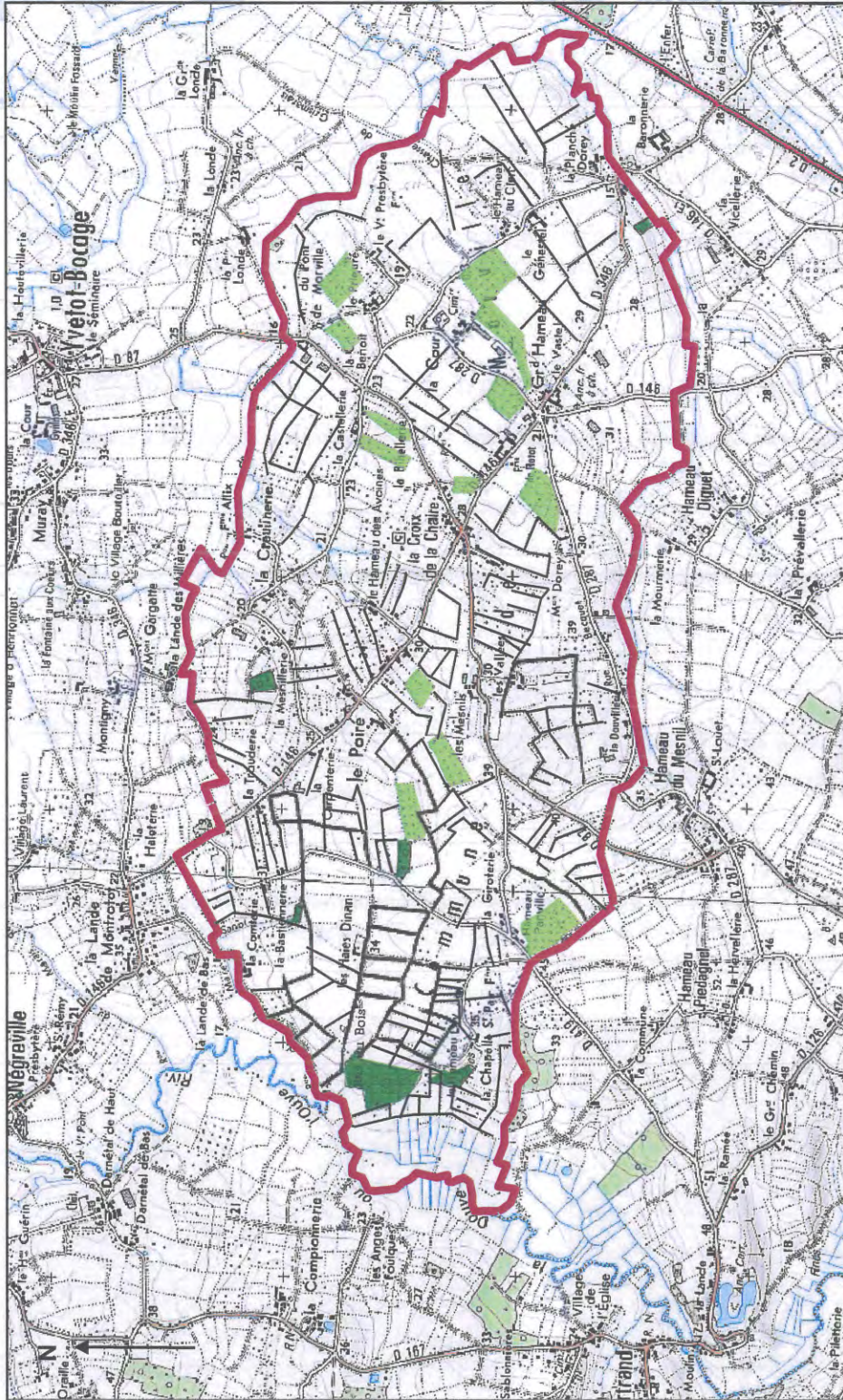
Quelques records depuis 1991 à Valognes

Température la plus basse	-12,3 °C
Jour le plus froid	08/02/1991
Année la plus froide	1996
Température la plus élevée	31,2 °C
Jour le plus chaud	20/07/1995
Année la plus chaude	1999
Hauteur maximale de pluie en 24h	70,4 mm
Jour le plus pluvieux	08/10/1997
Année la plus sèche	1996
Année la plus pluvieuse	1994




- Morville, située à non loin de la côte maritime bénéficie des influences océaniques. La douceur du climat influe sur la végétation. On retrouve ici des espèces de la famille arécaceae de type chamaerops



Le milieu naturel



Principales formations végétales (fond : IGN)

-  Boisements
-  Vergers
-  Haies bocagères

Le milieu naturel

Le milieu naturel tient une place importante sur le ban communal de MORVILLE

Le bocage

Généralités

- La Manche est le département le plus bocager de France avec près de 80 000 kilomètres de haies bocagères. Signe de l'attachement à la terre et à la propriété, le bocage marque fortement le paysage.
- Cependant, l'évolution de l'agriculture, la sous-valorisation économique du bois des haies et le déficit d'entretien génèrent leur dégradation.
- Dans les années 70, une maladie cryptogamique, la graphiose, a détruit l'ensemble des ormes d'Europe occidentale : les haies du Plain perdent la quasi totalité de leur strate arborée et deviennent de basses strates avachies, qui ouvrent le paysage et le transforment de manière radicale. Quelques pieds de chênes ponctuent la basse strate, tandis que se découvrent les bâtiments de ferme, dont les toitures dépassent en hauteur la haie rabaissée. Cette ouverture révèle également un léger relief fait d'ondulations douces qu'accompagnent les haies.

Le cas de MORVILLE



La commune est maillée par le bocage, marquant les limites de propriété.

C'est un grand bocage aux hautes silhouettes élancées se mêlant aux buissons épineux.

Le bocage est une entité paysagère forte qui se détache des grandes plaines céréalières et des paysages pittoresques. Esthétiquement, il crée des événements ponctuels sur le territoire qui évitent la création d'une monotonie, de l'impression de désert agricole.

Mais c'est sur le plan écologique que les haies prennent toute leur valeur. En effet, ces espaces accueillent une biodiversité floristique et faunistique riche et variée ; ainsi de nombreux insectes et oiseaux profitent de ces abris. **Les haies bocagères jouent aussi un rôle de coupe-vent, puisqu'elles évitent la création de couloirs où s'engouffrerait le vent.** De même, le système racinaire des plantes qui les compose permet de retenir et de capter l'eau, afin d'éviter les fortes érosions.

Le bocage traduit également une agriculture raisonnée, où la mécanisation et le productivisme sont maîtrisés. En effet, ce type de paysage est associé à la pratique d'un élevage



■ Conséquences négatives de la disparition des haies pour l'environnement :

■ Disparitions des micro-climats

Les parcelles ne sont plus protégées des vents. Été comme hiver, le bétail ne trouve plus le calme ni l'abri propices à son élevage. Les cultures ne profitent plus de cette protection, réduit le pouvoir desséchant du vent et accroît précocité et rendements.

■ Equilibres biologiques sont détruits

La diversité de la flore et de la faune régresse, entraînant des déséquilibres préjudiciables aux cultures et à l'environnement. Maladies et parasites se développent plus facilement, induisant des frais supplémentaires de traitements phytosanitaires et vétérinaires.

■ Des eaux dérégulées

Sans haies implantées perpendiculairement aux pentes, le ruissellement des eaux de pluie est accéléré. Les sols nus s'érodent profondément et augmentent les risques d'inondations.

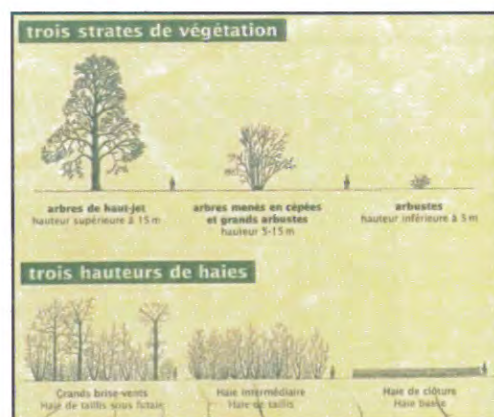
■ Cadre de vie altéré

Sans haies, les villages, les hameaux et les chemins ne s'inscrivent plus avec harmonie dans le paysage. Le bâti et les jardins sont moins protégés du vent.

■ Morville se caractérise par un bocage de :

- Haut-jet : chêne pédonculé, frêne
- Cépée : orme, saule
- Arbuste : aubépine, prunellier, troène, ajonc, sureau.

■ La présence de haies bocagères le long des chemins creux et de l'ensemble du réseau viaire permet de souligner leur passage dans le paysage .



Extrait de « Un avenir pour la haie », CAUE-50



Haie d'alignement

■ On retrouve divers types de trame bocagères :

- Les haies marquant les limites parcellaires,
- Les haies d'alignement en bordure des voies de communication.

■ A noter également la présence à certains endroits d'arbres isolés tel que le majestueux cèdre le long de la RD 87 au hameau des Mesnils.



Arbre isolé

Les vergers

Généralités

- Les vergers normands sont essentiellement composés de pommiers : symbole de ce terroir. Autrefois, ils permettaient souvent au fermier de payer son fermage. Ils disparaissent peu à peu en raison des aides qui ont favorisé leur arrachage ainsi que par leur vieillissement.
- Les vergers jouent un rôle important dans la diversité biologique locale dans la mesure où ils permettent à des espèces faunistiques, qui s'alimentent dans les champs, de s'abriter dans les arbres fruitiers. Il constitue une ressource alimentaire pour les oiseaux, les petits rongeurs et petits mammifères. Certains oiseaux nocturnes (chouettes et hiboux) apprécient particulièrement ces milieux pour leur chasse nocturne.

Le cas de MORVILLE

- Sur le territoire communal, on recense dix petites zones de vergers.



Verger situé Rue Becquet

Les espaces ouverts

- Les espaces ouverts représentent les espaces non boisés et correspondent à un vaste ensemble où se mêlent espaces de cultures et superficies toujours en herbe. On les distingue peu sur la commune en raison du maillage bocager dense.
- Seul un cône de vue ouvert situé dans la partie Sud du ban communal permet d'avoir une perspective sur le territoire.

▪ La biodiversité que l'on trouve dans les prairies est différente de celle que l'on rencontre dans les espaces agricoles. Ces espaces agricoles sont à nu une grande partie de l'année et favorisent le ruissellement de l'eau de pluie, tandis que les espaces en herbes permettent une meilleure infiltration de l'eau de pluie. Il est donc important de maintenir les espaces en herbe, notamment à proximité des zones inondables.

▪ L'occupation du sol des espaces agricole est variable tout au long de l'année. La microfaune, notamment les insectes ne s'adaptent pas à ces changements brutaux et ont tendance à disparaître.



Le milieu forestier

- La surface boisée de Morville représente près de 2 % sur l'ensemble du ban communal. Les haies bocagères ont remplacé les forêts primitives dans le département.
- Néanmoins, on trouve quelques zones boisées dans la commune. Il s'agit essentiellement du Bas du Bois à l'Ouest de la commune, milieu humide lié à la résurgence du ruisseau de la Douve. Ce massif se compose de taillis sous futaies de Chênes et de hêtres avec des cortèges à humus doux.

Les milieux spécifiques

Les ripisylves sont des formations végétales riveraines et dépendantes d'un cours d'eau, des zones de transition entre les milieux aquatiques et terrestres. Ce sont des milieux caractérisés par une grande biodiversité.

La proximité du cours d'eau ou de la nappe phréatique engendre des conditions climatiques peu contraignantes et des sols frais et riches favorables à un fort développement des espèces végétales.

Les ripisylves se caractérisent également par une richesse faunistique (bergeronnettes, étourneaux...) peu comparable. En effet, la densité et la variété de la faune sont directement liées à la multitude de niche écologique et à l'abondance de nourriture. De nombreuses espèces d'insectes, batraciens, reptiles, poissons, oiseaux et mammifères sont présentes et sont souvent composées d'importantes populations.

Une zone humide est un secteur où l'eau est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel et la vie animale et végétale associée. Elle apparaît là où la nappe phréatique arrive près de la surface ou encore, là où des eaux peu profondes recouvrent les terres.

La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles (renoncules, sphaignes par exemple) pendant au moins une partie de l'année.

La biodiversité particulièrement importante de ces espaces est à préserver, en les conservant à l'écart de l'urbanisation.

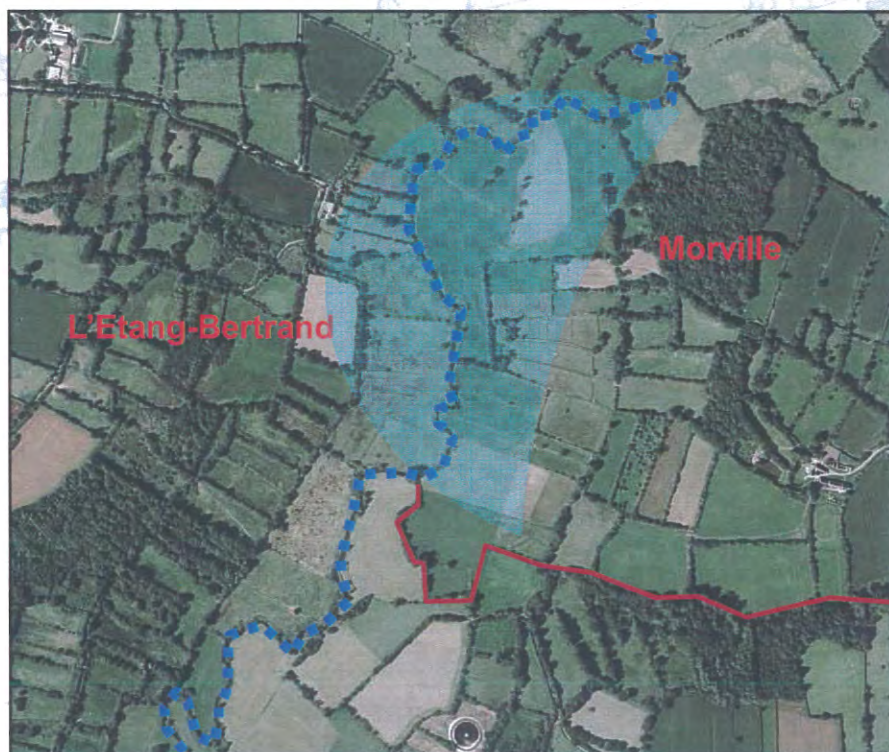


Zone humide - La Comterie



Mare

Les diverses mares présentes sur le territoire communal font parti du patrimoine rural de la commune. Aujourd'hui, elles ont une vocation plus orientée vers le loisirs et l'aménagement paysager.



La Douve Zone humide située le long de la Douve à l'Ouest de la commune

Des orientations régionales ont été définies pour les habitats de ces milieux humides. En effet, en Basse-Normandie, comme partout ailleurs, les zones humides ont régressé, parfois très fortement dans certains secteurs (calvados, Orne). Afin de préserver ces zones, il convient de :

- Suivre les évolutions quantitatives et qualitatives, à l'usage des gestionnaires, des porteurs de projets...
- Favoriser la gestion concertée des niveaux d'eau en faveur de la faune sauvage,
- Favoriser l'entretien adaptée (périodes, mode d'entretien) des réseaux de fossés,
- Soutenir la gestion multi-usages des espaces collectifs des zones de marais,
- Conserver les zones humides isolées,
- Conserver des zones de quiétude pour la faune sauvage.

Par ailleurs, il s'agit également de maintenir et de restaurer le caractère ouvert des zones humides. La déprise agricole est le danger le plus immédiat qui pèse sur ces zones. L'abandon de ces zones peu rentables conduit à la fermeture du milieu et à une modification de sa diversité biologique.

Les milieux spécifiques

Aucune espèce animale et végétale protégée n'a été recensée au sein de la commune. Il n'existe pas de ZNIEFF établie sur le territoire, ni de zone Natura 2000 la concernant.

Le paysage naturel

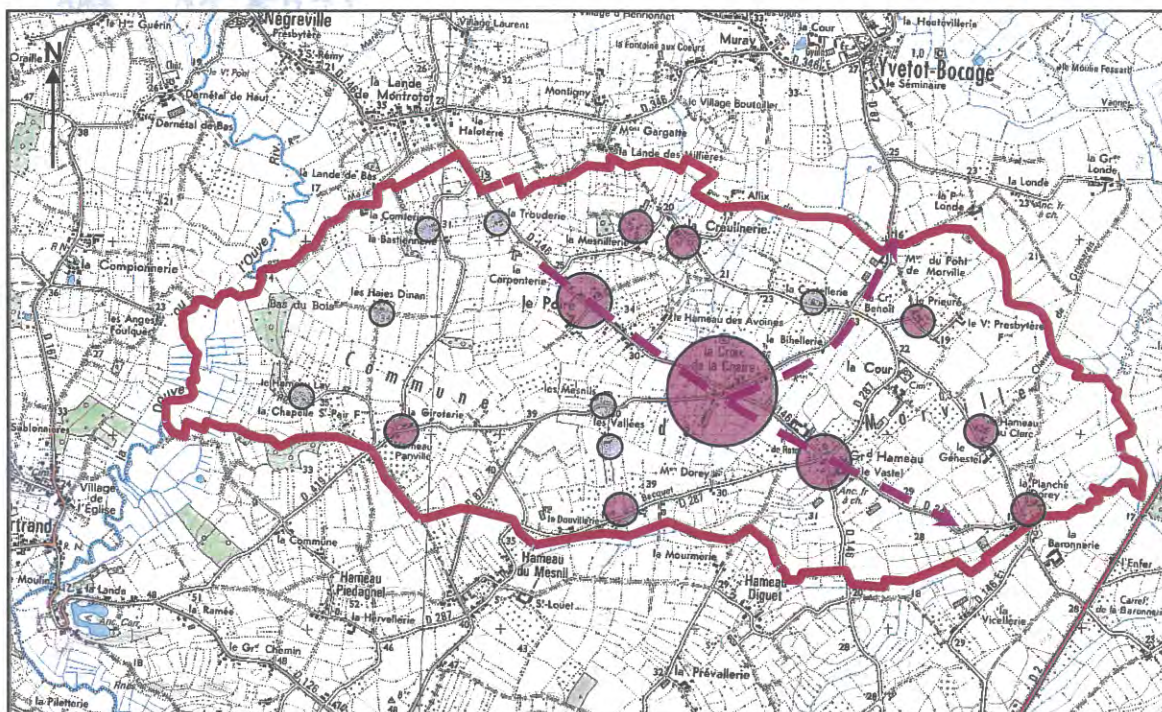
- L'atlas des paysages de Basse-Normandie a identifié la commune dans l'unité paysagère « **Le Plain, haies rabaissées et grand damier** ». C'est un paysage marqué par un bocage à grandes mailles, constitué entre le XVII^{ème} et le XIX^{ème} siècle sur un paysage originel de campagne découverte labourée.
- Le paysage de Morville est caractérisé par le vert franc des prairies pâturées, la structure linéaire des prairies broussailleuses et le bâti formé de pierres calcaires.
- La végétation complexifie le paysage à travers un réseau de haies denses qui soulignent le relief. Les diverses essences végétales contribuent à la composition d'un paysage de qualité.
- Au final, les éléments bâtis se font assez discrets dans cette nature imposante.



Entrée de Morville depuis Yvetot Bocage

Le paysage urbain

Morphologie et fonctionnement urbain



La commune de MORVILLE est caractérisée par une forte homogénéité du bâti à travers les différents hameaux qui constituent la commune.






L'urbanisation s'est développée sur les deux axes principaux de la commune. Mais, on observe des écarts qui se sont construits en dehors de ces voies.

Les extensions récentes de sont réalisées essentiellement à **proximité de la Croix de la Chaire**, noyau le plus développé de la commune. Elles prennent la forme de maisons individuelles. On ne trouve pas de construction sous forme de lotissement.

La pression foncière est très modérée.

Développement urbain de la Croix de la Chaire



-  Bâti ancien
-  Extensions récentes
-  Axe structurant
-  Dent creuse
-  Front architectural de qualité

La Croix de Chaire

Le noyau urbain de la Croix de la Chaire présente un habitat groupé, qui s'est développé au croisement de deux routes départementales. Le bourg s'organise de la manière suivante :

- le centre ancien est venu se greffer de part et d'autre du croisement des voies de communication. Le bâti est aligné le long de celles-ci.
- Les équipements communaux sont présents dans ce noyau urbain.
- Les constructions récentes se sont principalement développées à l'Est dans la direction d'Yvetot-Bocage.
- Ce passage entre le bâti ancien et récent forme par endroit une rupture architecturale. Cette impression est renforcée par la grande dent creuse qui prédomine entre le carrefour et les extensions récentes.
- Des vergers existent et servent de transition avec le Grand Hameau situé plus au Sud-Est.

Synthèse

La topographie et l'hydrographie de la commune apportent au territoire une structure intéressante pour le modelé paysager mais aussi explicative de l'implantation humaine.

Le village et les hameaux se sont notamment implantés de manière à respecter les contraintes liées au réseau hydrographique.

Les milieux naturels très particuliers évoqués précédemment se sont développés en dehors du bourg principal. Ainsi, on ne relève pas de contraintes majeures en matière environnementale.

Le choix des zones d'extensions urbaines devra respecter les caractéristiques générales du milieu physique de MORVILLE et les candidats à l'urbanisation devront être sensibles à :

- Un choix d'architecture adaptée (toiture ; froid et isolation)*
- Une localisation et une implantation judicieuses (par rapport aux vents, au froid, à l'exposition, aux zones humides...).*

L'architecture urbaine

Architecture ancienne

■ Les châteaux, manoirs et anciennes fermes seigneuriales y sont très nombreux et l'habitat plus modeste est dans l'ensemble d'une facture remarquable. L'intérêt de ce bâti réside dans la qualité des matériaux utilisés, dans le soin apporté à leur mise en œuvre ainsi que dans une abondance de détails architecturaux qui constituent un apport décoratif de première importance.

■ La majorité des constructions ont leur faitage parallèle aux courbes de niveaux et à la route. Autrefois les maisons s'adaptaient aux conditions physiques et naturelles du territoire : en fonction du vent, du soleil ou encore de la présence de cours d'eaux.

■ La commune de Morville est marquée par un passé agricole important : la plupart des habitations sont des anciennes fermes. A noter la présence d'un ancien château au Grand Hameau.

■ Les arrières des parcelles sont occupées par des jardins privatifs et parfois des petites mares d'agrément.

■ L'organisation des anciennes fermes se réalise le plus souvent à partir de cours clôturées ouvertes. Les murs qui ceinturent ces bâtisses sont généralement de haute taille composé de pierres.



Ancien Château – Gd Hameau



Mur d'enceinte – Le Vestel

■ Le développement de l'urbanisation au sein des hameaux s'est effectué de manière linéaire en suivant l'axe de la voie, notamment de la RD87 dans le centre de Morville.

Détails architecturaux

■ Les principaux matériaux anciennement utilisés sont la pierre, généralement du schiste et du grès. Mais on observe également la présence de la brique, notamment pour les linteaux.

■ Les toitures sont généralement composées d'ardoises qui reposent sur des liteaux. Les faitages sont parfois ornés de faitières à dentelle, décors réalisés en fer forgé.

■ Les portails ont également leur importance. Ils s'inscrivent dans l'esprit d'attachement à la terre tout comme le bocage.

■ Les ouvertures sont toujours plus hautes que larges. Les encadrements des fenêtres marquent également les façades des constructions anciennes.



Faitières à dentelle

Les maisons rurales du Cotentin

- La dispersion de l'habitat rend les maisons rurales partout présentes. Elles animent le paysage apportant l'imprévu de leur silhouette au détour d'un chemin comme au pli d'un vallon.
- La typologie d'architecture rurale est la maison du journalier, l'habitation la plus simple. Elle était habitée par les petits propriétaires qui travaillaient chez des agriculteurs : grande pièce unique d'environ 40m². La vie s'organisait autour de la cheminée située sur un des murs pignons. Une porte et une fenêtre l'éclairaient sur la façade la mieux ensolleillée et parfois une autre porte s'ouvrait à l'opposé sur le jardin. Au dessus de cette pièce, on y trouvait un grenier à foin. Dans le prolongement de la salle se situait un cellier (cidre, animaux et récoltes).
- Les constructions annexes sont diversifiées :
 - la grange : de grande dimension avec une large porte ouvrant sur l'aire de battage. La paille de blé et d'avoine battue au fléau dans la cour sur une solide bâche de toile y était bottelée et engrangée.
 - l'étable et l'écurie sont fermées par des portes à vantaux appelées portes à viquets.
 - la charreterie, appelée localement chartrie est un lieu abritant les charrettes, engins agricoles et voitures. Elle s'ouvre sur la cour par de grandes arches. L'étage peut être occupé par la chambre à grains, contenir les réserves de foin, de grains ou de pommes. Des lucarnes portant parfois de magnifiques frontons en permettent l'accès.
 - le cochonnier appelé buret dans le Cotentin est facilement repérable dans les fermes. Composé d'une petit bâtiment bas, il est devancé par un ou plusieurs enclos de pierre de bonne hauteur.
 - La boulangerie, le lavoir et le puits sont utilisés pour la vie domestique et installés à l'écart.

Les alignements des constructions sur la voie sont marqués soit par la présence d'un mur d'une faible hauteur, soit par des végétaux.



Alignement végétal – Morville



Alignement mur – Grand Hameau

L'évolution récente du bâti

- Quelques constructions récentes sont présentes au sein du bourg de MORVILLE. Elles sont moins imposantes que les constructions anciennes : leur volume et la surface de plancher sont généralement beaucoup plus faibles.
- Les constructions se différencient également des constructions par leur implantation en milieu de parcelle et par le recours à des matériaux contemporains.
- Les nouvelles constructions implantées à MORVILLE sont relativement sobres, en terme :
 - d'architecture,
 - d'aspect extérieur (toiture, façade),
 - d'implantation.
- Ces différents aspects favorisent une intégration paysagère de qualité. Toutefois, l'utilisation de crépis clair contraste légèrement avec les matériaux sombres des bâtiments plus anciens.



Recours à de nouveaux matériaux



Implantation en milieu de parcelle

- Les constructions neuves peuvent contribuer à densifier le village dans le cas où elles seraient employées au comblement des dents creuses

Le contact village-nature

- Le bâti étant relativement aéré, on distingue quelques dents creuses entre des habitations. Celles-ci sont généralement représentées par des prés de pâtures ou des jardins.



Jardin au sein de la partie urbanisée

- La transition entre l'espace urbain est assuré par les haies bocagères qu'il conviendra de respecter pour l'urbanisation future.

Entrée de ville

- Sur la RD87 depuis Yvetot Bocage, le front urbain est net et permet de lire nettement l'entrée au sein d'un espace urbanisé. Le rôle joué par la végétation de part et d'autre de la voie permet à l'automobiliste de ralentir sa vitesse.



Entrée depuis Yvetot Bocage

Les hameaux

- Ils sont très nombreux dans la commune de MORVILLE (plus d'une vingtaine). Formés le plus généralement d'un groupement de 4 à 5 maisons alignées sur la voie.
- On observe également des hameaux constitués d'une seule habitation d'origine agricole. La vocation principale de ces hameaux est d'ordre résidentielle.



Hameau de Lay



Ecart

- Certains écarts sont difficiles d'accès en raison d'une voirie très étroite et parfois de la présence de barrières marquant la propriété.
- La rénovation des corps de fermes permettent de mettre de nouveaux logements sur le marché.



Ancienne bâtisse en cours de restauration - La Trouderie



Maison en cours de rénovation - hameau Panville

Synthèse

MORVILLE est représentée par un paysage urbain relativement ancien, les maisons de type contemporain sont rares.

Haies, bosquets, arbres de hauts jets, ondulations topographiques et parcelles réduites offrent peu de perspectives visuelles.

Les haies contribuent à une transition paysagère de qualité entre les espaces ouverts et les habitations.

En terme de paysage et d'architecture, les enjeux pour la commune sont de :

- *Maintenir les espaces bocagers,*
- *Préserver ou recréer les secteurs de vergers, élément identitaire du territoire et ayant un fort intérêt paysager,*
- *Mettre en valeur le patrimoine architectural ancien,*
- *Favoriser la réhabilitation du bâti ancien et la qualité des extensions urbaines.*

De manière générale, il convient de développer l'habitat autour du bourg de MORVILLE et de permettre l'urbanisation de certains hameaux où seul le comblement des dents creuses sera permis.

Le patrimoine urbain

La commune de MORVILLE possède une église protégée au titre des monuments historiques.

L'Eglise

■ Elle se caractérise par une nef très élevée. Ce monument est le seul à pouvoir s'imposer dans le paysage urbain du bourg. En effet, son imposante nef se distingue très nettement à l'arrivée dans le bourg. Parfois même, on la devine depuis les hameaux les plus proches. Le clocher est donc un repère visuel dans le paysage.



Eglise

Croix et calvaires

■ plusieurs Croix et calvaires se dispersent sur le territoire communal



Croix sur la RD87



Croix à proximité de la Mairie

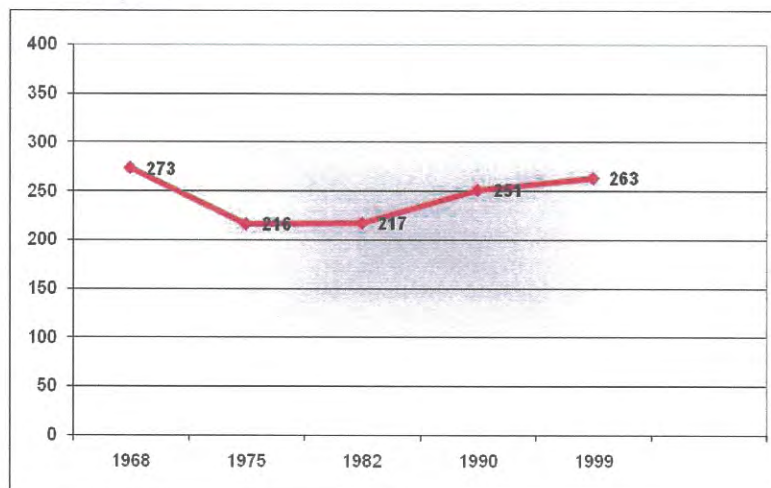
Le paysage socio-économique

L'évolution de la population de la commune

La population de Morville a connu une **chute importante** de sa population entre 1968 et 1975 avec une perte de 57 habitants soit une diminution de 20,8%.

Après une décennie de stagnation, la dynamique démographique observe une hausse constante. Lors du dernier recensement de 1999, **la population s'élève à 263 habitants**.

A noter que selon le recensement intermédiaire de 2007, la population baisse de 3 habitants.



Variation du solde naturel et du solde migratoire

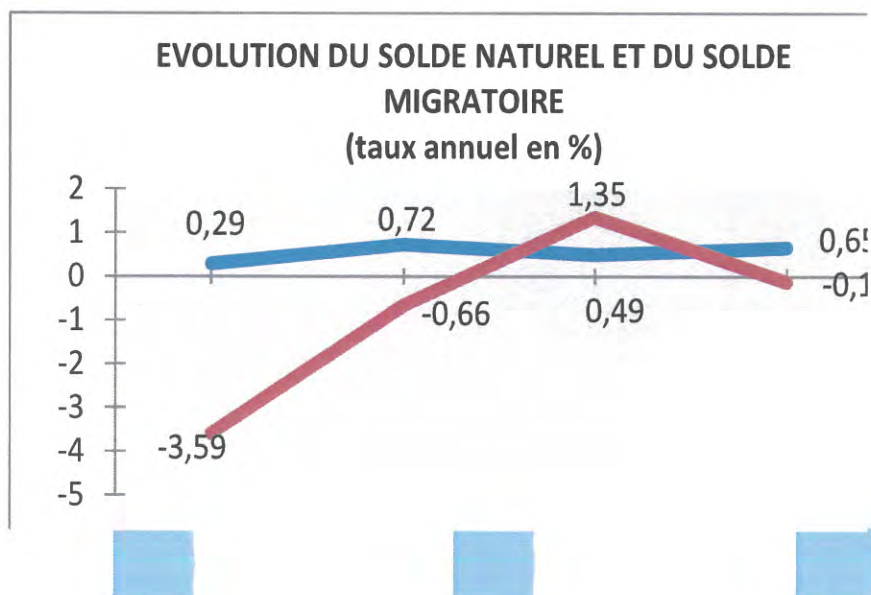
Rappel:

Solde naturel: différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours d'une période donnée.

Solde migratoire: différence entre le nombre de personnes arrivant sur le territoire et celles qui le quittent sur une période donnée.

L'analyse des données du solde naturel et du solde migratoire permet d'expliquer l'évolution générale de la population.

A noter que même si le solde naturel est peu élevé il reste constamment positif depuis 1968. La croissance constante des années 1968 à 1990 s'explique par une croissance jumelée des naissances et des arrivées de nouveaux sur le territoire communal. Néanmoins il est nécessaire de noter le dynamisme des naissances au regard des arrivées de nouveaux habitants qui permet d'accroître la population communale.



La commune dans son environnement

Evolution comparée de la population : Morville / canton de Bricquebec

Les taux de variations annuels de la commune et du canton vont dans le même sens d'évolution. Le graphique ci-dessous montre que la commune de MORVILLE gagne en attractivité jusqu'en 1990 de manière plus rapide que le canton de Bricquebec. A partir de 1990, le solde migratoire de la commune se rapproche des valeurs négatives.

Cela indique que la dynamique communale reflète la dynamique cantonale.

Le canton de Bricquebec regroupe en 1999, 10433 habitants. La population de la commune de MORVILLE représente donc 2,49% du canton.

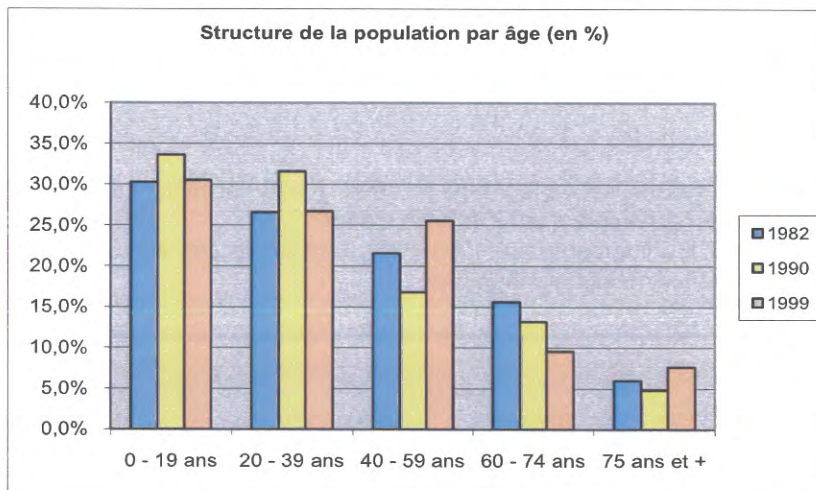
Sur la période intercensitaire 1990-1999, l'ensemble des entités administratives connaissent une croissance de leur démographie.

	Population en 1990	Population en 1999	Population en 2007	Variation 1999-2005 (en %)
Morville	251	263	260	-1,1%
Canton de Bricquebec	10 130	10 433	nc	nc
Département	479 636	481 471	489000	+1,56%

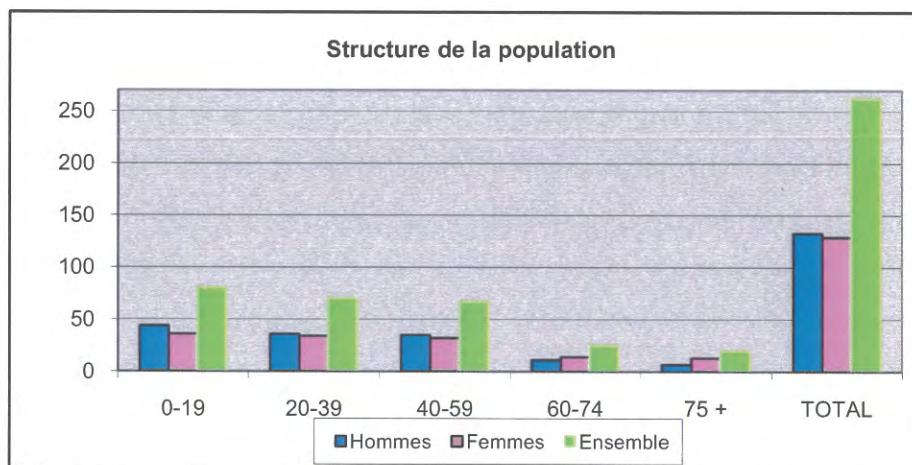
Evolution du taux de variation annuel de Morville et du canton de Bricquebec

Structure de la population

- De manière générale la classe d'âge la plus importante sur la commune de Morville est celle des 0-19 ans.
- A noter qu'en 1990 les classes d'âges des 0-39 ans représentait 65,2% de la population totale contre 57,2% en 1999 soit une perte de 8 points. Ce phénomène s'explique par un ralentissement de l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire qui engendre un léger vieillissement de la population.
- En effet, entre 1990 et 1999, les classes d'âges des 40-59 ans et des plus de 75 ans augmentent.



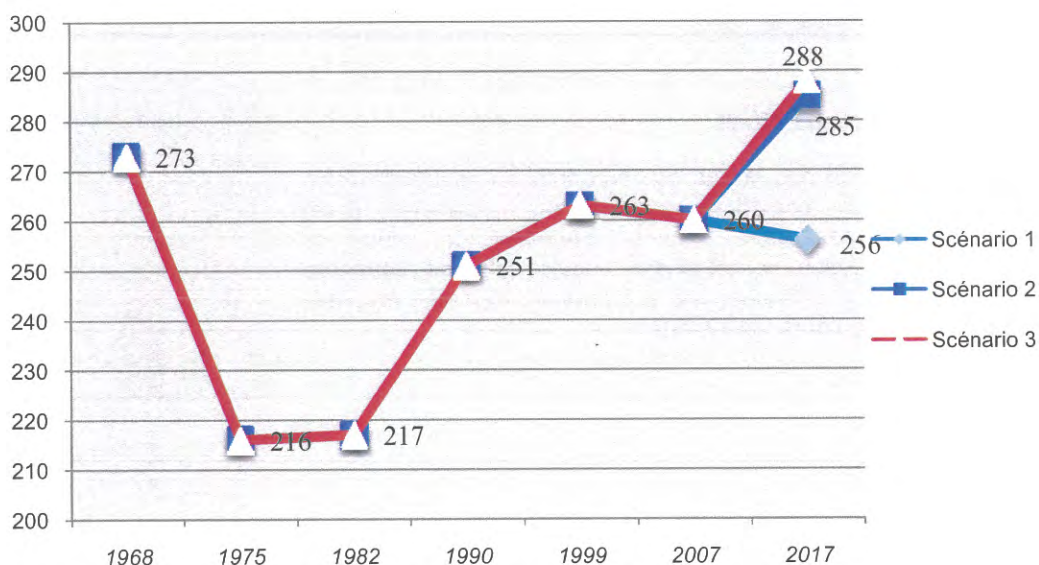
- En 1999, la répartition entre Homme et Femme est sensiblement identique. Seules les classes d'âges de plus de 75 ans connaissent une légère différence avec un nombre plus important de Femmes que d'Hommes. Ceci s'explique par une évolution générale de la population.



Prévisions démographique

Des prévisions de développement démographique peuvent être établies pour la commune de Morville. Les scénarii suivants se présentent :

- **Le premier scénario** se base sur un taux de variation annuel moyen, propre à la commune calculé sur la période 1968-2007. Dans ce cas, la commune comptabiliserait en 2017 : **255** habitants. Cela correspondrait à une décroissance de la population avec une perte de 8 habitants.
- **Le deuxième scénario** se base sur un taux de variation annuel moyen, propre à la commune, calculé sur la dernière période intercensitaire 1999-2007. Dans ce cas, la commune comptabiliserait en 2017 : **285** habitants. Cela correspondrait à une croissance de 22 personnes sur 10 ans, soit la création de 1 à 2 logements par an.
- **Le troisième scénario** se base sur un taux de variation annuel moyen, propre au canton de Briquebec, calculé sur la dernière période 1982-1999. Dans ce cas, la commune comptabiliserait en 2017 : **288** habitants. Cela correspondrait à 27 personnes, soit environ 10 logements supplémentaires.



Prévision démographique de la commune de Morville

- Le scénario 3 semble trop ambitieux. En revanche, le scénario 1 ne l'est pas assez. La commune, au regard de sa population devrait perdre des habitants.
- Le scénario 2 semble le plus correspondre aux besoins de la commune, elle devrait alors atteindre d'ici 2017 les 285 habitants soit prévoir la création d'une dizaine de nouveaux pavillons.
- Il s'agit de points de repère de l'évolution possible de la commune. Quelque soit le scénario retenu, cette évolution devra en contrepartie rester maîtrisée.

Logement et habitat

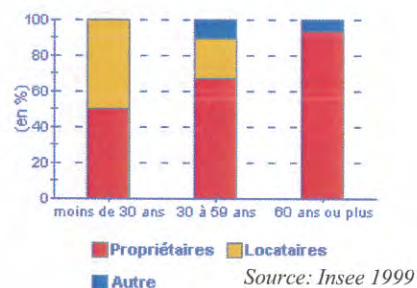
Typologie des logements

- En 1999 le parc de logement de MORVILLE se compose de 100 logements dont **90% sont des résidences principales**. Entre 1990 et 1999 l'évolution des résidences principales est de +5,9%.
- La commune indique qu'au recensement intermédiaire le nombre de logements total atteint 113 constructions.
- Les résidences secondaires représente 3% de l'ensemble du parc de MORVILLE. L'évolution de ce type de résidence a été divisée par deux entre 1990 et 1999 exprimant ainsi le dynamisme de la commune. En effet, les résidents secondaires se sont installés durablement sur la commune.
- A noter que la part de logement vacants reste stable entre 1990 et 1999 avec 7 logements.
- La majorité des logements présents à MORVILLE sont de type individuel: ils représentent 94% de l'ensemble du parc.

Statut d'occupation

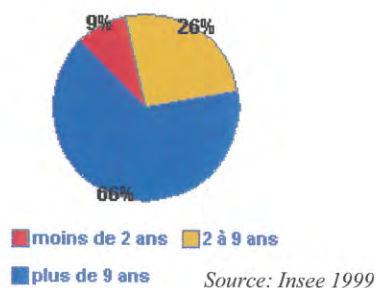
- A noter que la part des propriétaires augmente selon l'âge des personnes résidant dans le logement. Il est donc nécessaire pour la commune de prévoir la construction de logements locatifs afin de permettre l'arrivée de jeunes sur son territoire et mettre en place un « parcours résidentiel ».

Statut d'occupation selon l'âge de la personne de référence
(Résidences principales)



Date d'emménagement

Part des logements occupés depuis



Date d'emménagement

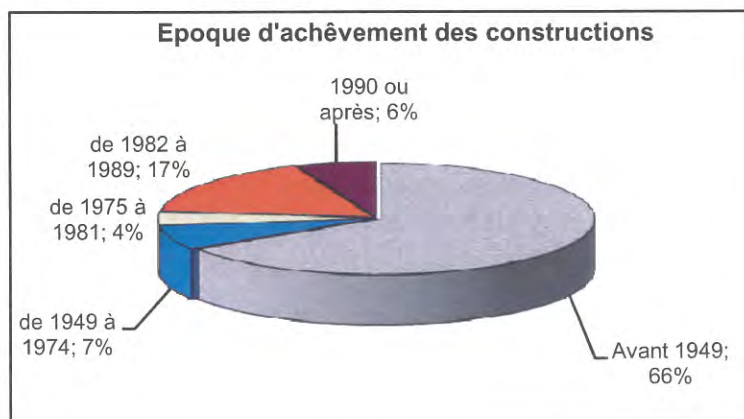
- Plus de la moitié des habitants résident à MORVILLE depuis 10 ans et plus (68%). On constate que plus d'un quart de la population est venue s'installer dans la commune entre 1990 et 1999, **signe de l'attractivité de la commune**.

Age et confort du parc de logements

■ Les installations sanitaires et le moyen de chauffage sont des éléments objectifs d'appréciation de la qualité des logements : la plupart des résidences principales ont au moins une baignoire ou une douche.

Certaines manquent encore de confort : en 1999, 84% des logements bénéficiaient d'une installation sanitaire.

■ D'après les données INSEE de 1999, 66% des résidences principales ont été construites avant 1949. il s'agit donc d'un parc très ancien qu'il convient de mettre en valeur. La part des résidences principales achevées depuis 1990 représente 6%.



Dynamique et perspective d'évolution

■ Le rythme de construction neuve est de 7 logements de 1998 à 2005, soit 1 logement par an. L'urbanisation récente s'est réalisée de manière modérée et régulière.

■ La faiblesse de l'activité économique n'incite pas à s'installer dans ce secteur où prédomine l'agriculture. (54% des emplois répartis sur la commune en 1999). En revanche, la proximité de pôles urbains tel que Cherbourg peut attirer de nouveaux résidents à la recherche d'un cadre de vie agréable.

Années	Nombre de logements autorisés
1998	1
1999	1
2000	1
2001	0
2002	0
2003	2
2004	1
2005	1
Total	7

Autorisations délivrées à Morville

(source : SITADEL)

Synthèse:

Il est important que la commune, par le biais d'une diversification de l'offre de logements, puisse accroître son attractivité et garantir le maintien de sa population (les jeunes notamment) dans le village. Les petits logements et les logements locatifs sont des solutions pour maintenir les classes d'âges les plus jeunes au sein de la commune.

Les demandes d'installation sur la commune sont stables, la commune doit pouvoir offrir des terrains constructibles afin de garantir son développement.

Economie et vie sociale

La population active

- La commune de Morville comptait **100 actifs ayant un emploi en 1999**. Ces actifs sont majoritairement des salariés, soit 74%. Parmi des actifs, 11% n'ont pas d'emploi en 1999.
- Le taux de chômage en 1999 au sein de la commune est inférieur à celui du canton (12,7%) et nettement inférieur à celui de l'arrondissement (14,3%).

- La commune est largement concernée par les migrations pendulaires, puisque 67% des actifs travaillent hors de la commune en 1999. La proximité de Valognes, pôle secondaire mais également Cherbourg (pôle principal) permet aux habitants d'accéder à un bassin d'emplois plus diversifié.

- Néanmoins, on note la présence de quelques actifs travaillant et résidant dans la même commune : 33 personnes, essentiellement des exploitants agricoles.

Tissu des entreprises

- La commune de Morville accueille sur son territoire quelques entreprises :
 - Travaux de maçonnerie générale,
 - Tailleur de pierre,
 - Services aux personnes. Chambre d'hôtes.



Entrée Chambre d'hôtes



Entrée Tailleur de pierres

Services publics, équipements et réseaux

Les services et équipements publics

- La commune de MORVILLE dispose d'une école, située à la Croix de la Chaire. La commune précise que ses effectifs sont en augmentation. La capacité maximale d'accueil de l'école est de 80 élèves. Il n'existe pas de projet d'agrandissement à l'heure actuelle. La commune est organisée en regroupement pédagogique intercommunal avec Etang Bertrand-Magneville et Morville.
- Les équipements et services administratifs et sociaux sont représentés par la mairie et l'école.



Ecole



Mairie

Les équipements culturels et de loisirs

Milieu associatif

- La commune dispose d'associations sur son territoire: l'amicale des anciens, Les loisirs Morvillais.
- La commune ne dispose pas d'équipement sportif.

Assainissement et traitement des eaux usées

- La commune ne possède pas de station d'épuration. Des études sont en cours et sont menées à l'initiative de plusieurs communes du canton pour la réalisation d'un schéma d'assainissement.

Réseaux d'eau et bornes incendies

- La commune de Morville est alimentée en eau potable par le Syndicat des eaux de Valognes à partir de la station « Rue Ludey » à Saint-Joseph. D'origine souterraine, les eaux distribuées sont de bonne qualité physico-chimique et bactériologique.
- VEOLIA est le gestionnaire du réseau d'eau potable. Aucun captage d'eau potable ni de réservoir n'est installé sur la commune de MORVILLE.

Déchets

Collecte

- La gestion des déchets ménagers est de compétence de la communauté de communes de Briquebec en Cotentin. La collecte des ordures ménagères est assurée une fois par semaine en porte-à-porte. La collecte sélective des déchets recyclables secs (papier, verre, aluminium, acier, plastique) est effectuée par apport volontaire au point de ramassage situés dans le Bourg.
- Les déchets encombrants peuvent être éliminés et valorisés à la déchetterie intercommunale de Briquebec.
- Il n'existe pas de décharge répertoriée sur la commune.



Point d'apport volontaire

Réseau d'électricité

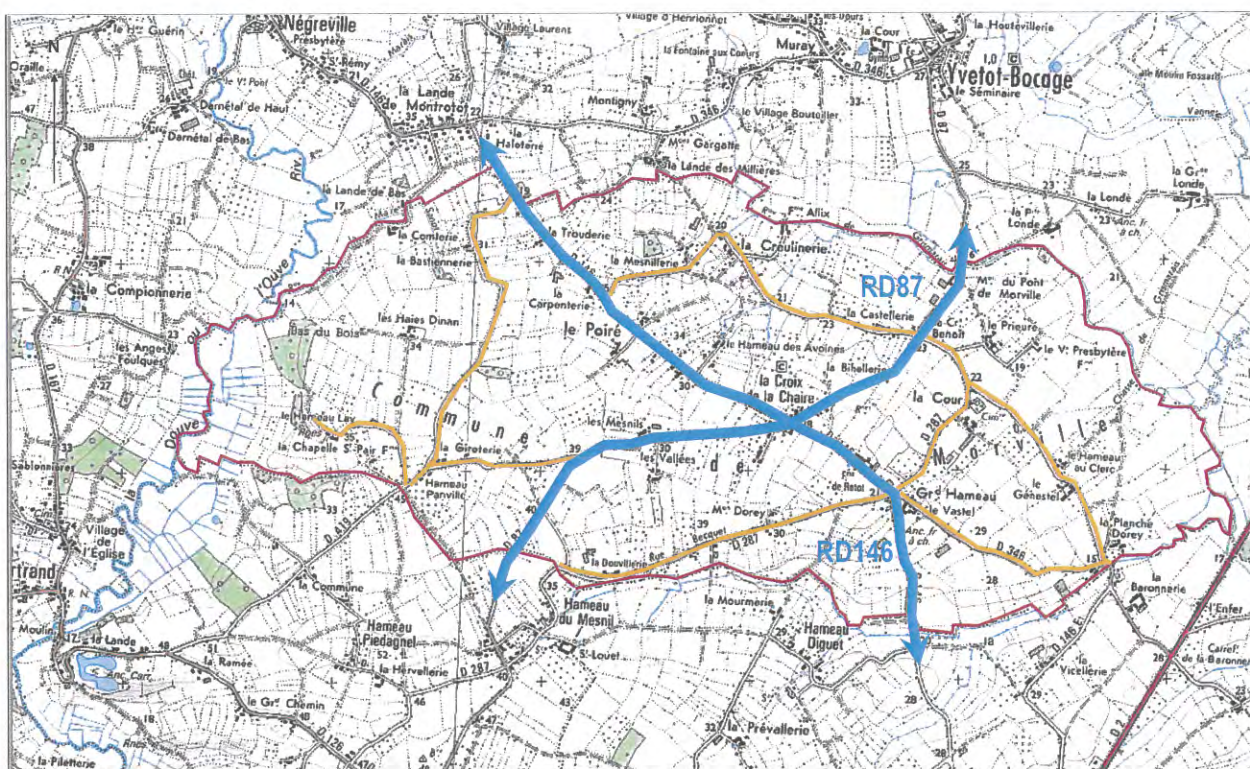
- Le syndicat d'électrification de la Haye du Puits gère le réseau.

Synthèse:

Les équipements présents sur la commune de MORVILLE sont satisfaisants pour une commune de cette taille.

Le réseau routier

- La commune de MORVILLE possède un réseau dense lié à la présence des nombreux hameaux et écarts. Ces voies se caractérisent par une faible largeur et des visibilitées réduites.
- Au cours de la période 2002-2006, aucun accident corporel n'a été recensé sur la commune.
- Le réseau routier est classé comme suit :
 - les RD 87 et 146 sont classées dans le réseau d'intérêt cantonal,
 - les RD 287, 346 et 419 sont classées dans le réseau d'intérêt local.



Carte réseau routier de Morville

Le milieu agricole

Production et exploitation

- Morville est une commune agricole avec une surface agricole utile de 583 ha, soit presque 82% du territoire communal. C'est une agriculture dynamique basée sur l'**élevage et la production laitière**.
- En 2000, 14 exploitations professionnelles étaient recensées sur la commune de Morville. La grande majorité d'entre elles possède plus de 50 ha de terres.
- En 2000, les exploitations ayant leur siège sur la commune exploitaient 243 ha de terres labourables et 858 ha de zones fourragères.
- Pour les exploitations présentes sur la commune, l'élevage constitue l'activité principale : seulement 10% de la SAU est tournée vers les cultures de céréales (blé tendre et maïs à fourrage). L'élevage se tourne principalement vers l'élevage de bovins (vaches de races normandes). Les élevages de volailles tiennent une place moins importante et sont en constante diminution (passage de 20 en 1988 à 14 en 2000).
On retrouve également des élevages de brebis avec un total de 78 unités en 2000.
Enfin, il existe un élevage porcin sur la commune.

La commune n'a pas été remembrée.

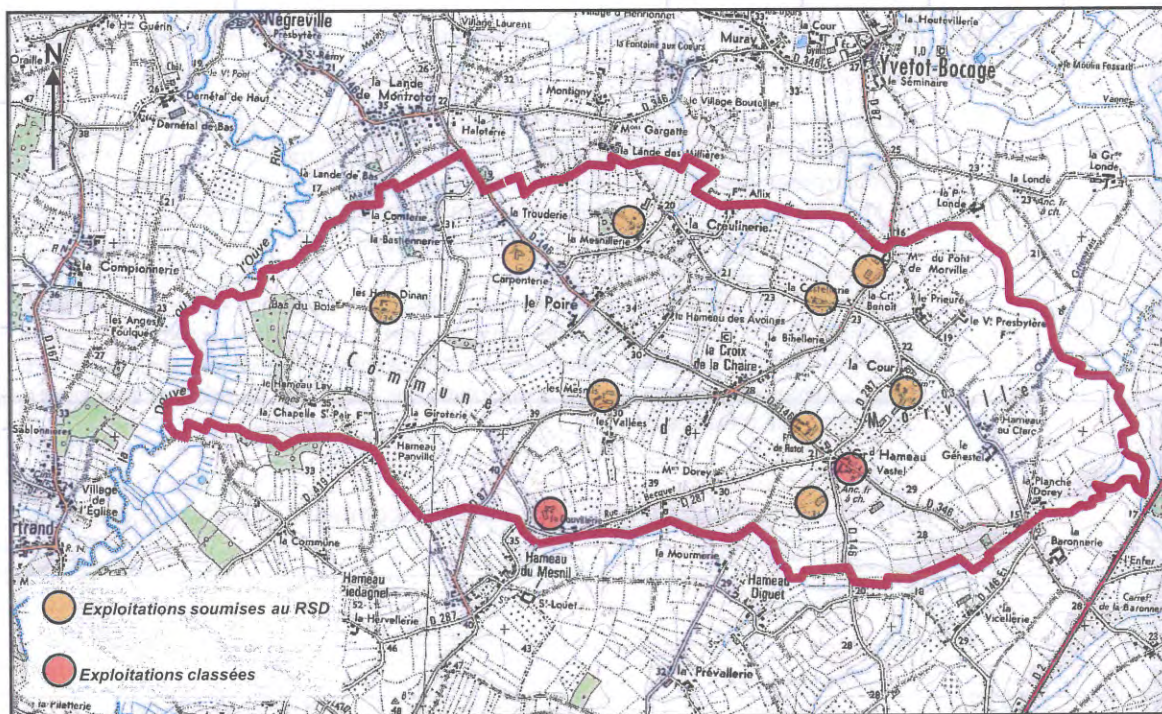


Exploitation située le long de la RD.146

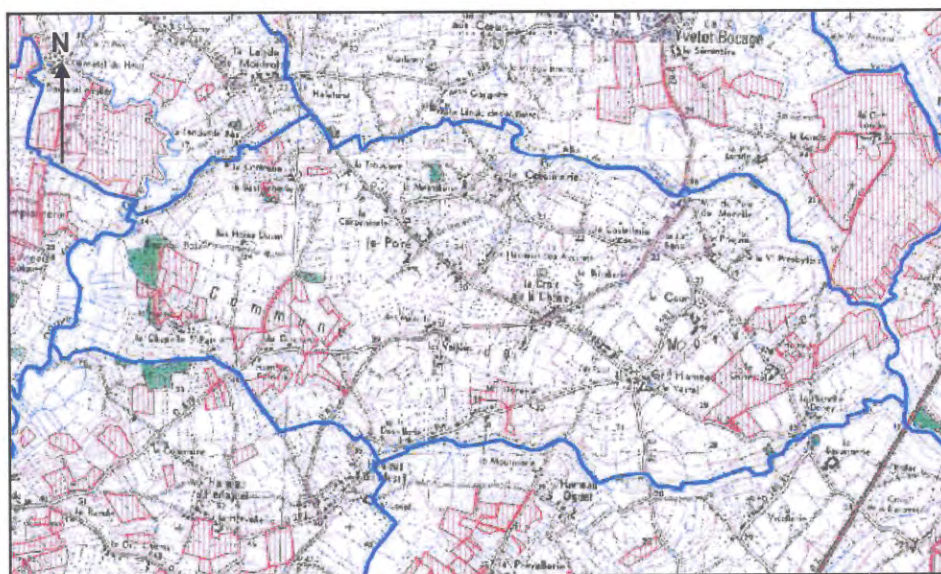
Producteurs et exploitants

La commune de Morville accueille 14 exploitations professionnelles sur son territoire (selon le RGA de 2000).

Parmi elles, la Direction Départementale des Services Vétérinaires de la Manche répertorie **deux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**, l'une au hameau de la Douvillerie et la seconde au hameau le Vastel.



Carte localisation des exploitations.



Localisation des épandages- Chambre agriculture 50

Le document de gestion de l'espace agricole et forestier

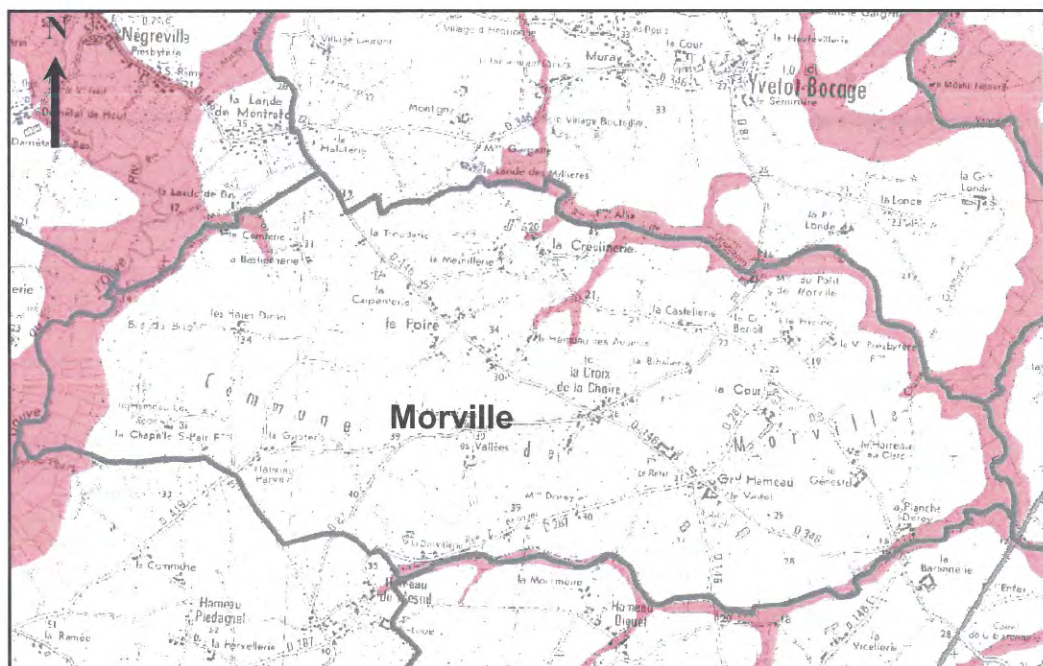
- Ce document élaboré par la DDAF de la Manche a été **approuvé le 7 avril 2006**. C'est un outil d'aide à l'appréhension des espaces agricoles, forestiers et naturels, pour un partage raisonné et équilibré de ces milieux. Il permet de faire le lien entre les enjeux agricoles et les orientations des documents d'urbanisme.
- Les principales recommandations se déclinent selon les orientations suivantes (notamment pour l'activité agricole) :
 - **Identifier et quantifier les besoins en espace** pour les projets d'urbanisation (estimation et recensement à travers un tableau récapitulatif)
 - **Déterminer les besoins liés aux infrastructures** et pour le développement de l'habitat (opter pour le développement du bourg et de quelques hameaux en nombre limité, privilégier le développement de hameaux dépourvus d'exploitations agricoles)
 - **Prendre en compte l'activité agricole** dans l'instauration de zones à urbaniser (étudier la composante agricole dans le territoire communal, limiter l'imbrication des espaces urbanisés et des espaces agricoles, préserver les sièges d'exploitation en instaurant un rayon de minimum de 100 mètres autour des bâtiments d'élevage).
- **Le rapport de présentation prend en compte les recommandations énoncées dans le DGEAF.**

Contraintes et servitudes d'utilité publique

Contraintes environnementales

Les zones inondables

- L'atlas régional établi par la DIREN de Basse-Normandie indique la présence de zones inondables essentiellement aux franges du ban communal. En effet, les limites du territoire sont marquées par plusieurs ruisseaux : l'Ouve à l'Ouest dont la zone de débordement est assez étendue, le ruisseau du Grismarais au Nord, le ruisseau de la Creuline au Nord-Est, le ruisseau de la Creuline au Sud-Est et le ruisseau de la Creuline au Sud.
- Ces zones se situent en dehors des zones urbaines. Néanmoins, un petit bras du ruisseau du Grismarais s'étend jusqu'au niveau du hameau des Avoines et traverse le hameau de la Creuline dans des zones non urbanisées.



Zones inondables (source : Atlas régional des zones inondables juin 2004)

Contraintes culturelles

- La commune ne dispose pas de patrimoine bâti protégé ou signalé. La DRAC ne mentionne aucun site archéologique, à l'exception de l'église d'origine médiévale.

Contraintes agricoles

- Selon la DDSV de La Manche, **3 exploitations agricoles à Morville sont des installations classées**. Il s'agit essentiellement élevages bovins, soumis à déclaration

Les périmètres de réciprocité sont 100 mètres vis-à-vis des tiers.

Contraintes de développement de la forme urbaine

Respect des principes de la loi SRU

- En application de l'article L121-2 du Code de l'urbanisme la carte communale devra respecter les principes d'équilibre entre aménagement et protection, de diversité des fonctions urbaines et mixité sociale, et d'utilisation économe et équilibrée des espaces.

Servitudes d'utilité publique

- Quatre servitudes grèvent le territoire communal :

Code	Intitulé
A5	Servitude pour la pose de canalisations publique d'eau (potable) et d'assainissement (eaux usées ou pluviales)
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
PT2	Faisceau hertzien Lithaire – la Glacerie
T7	Servitudes aéronautique institués pour la protection de la circulation aérienne Servitude à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières

Prévisions et développement

Enjeux pour la commune

Milieu naturel

- Préserver le maillage de haies existantes et encourager la poursuite du soutien à la création de haies nouvelles et à la restauration de haies dégradées.
- Maintenir les zones humides et les ripisylves permettant de limiter les crues.
- Privilégier les essences locales en cas de plantation d'arbres.

Milieu agricole

- Maintenir les activités agricoles sur le ban communal et ne pas empêcher leur développement.
- Entretenir le paysage rural grâce à l'activité agricole.

Paysage et milieu urbain

- Favoriser la densification de l'habitat, dans le respect de la loi SRU.
- Préserver les hameaux pourvus d'exploitations agricoles de l'urbanisation.
- Déterminer des hameaux à étendre dans l'ensemble du territoire communal.
- Favoriser l'intégration de bouclages routiers et piétonniers dans les futures extensions.
- Préférer une architecture traditionnelle, afin d'éviter les ruptures entre le bâti ancien et récent.
- Valoriser le parcellaire des habitations en implantant des haies polyspécifiques, plutôt que monospécifiques.
- Conserver les morphologies urbaines des hameaux en limitant les extensions linéaires.
- Préserver et entretenir le patrimoine de la commune.

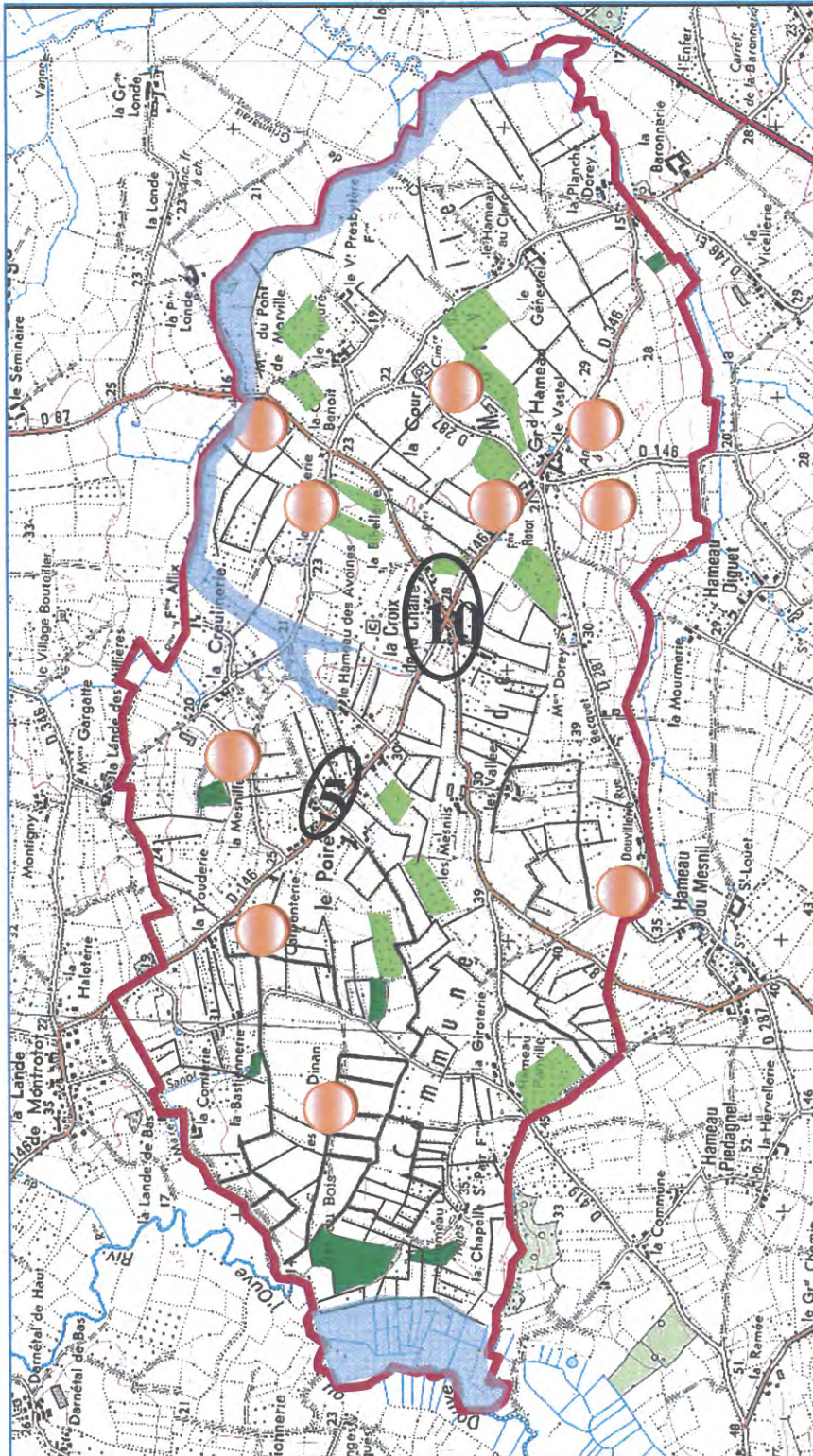
Economie et démographie

- Maîtriser l'évolution de la population de la commune : objectif 285 habitants en 2017.
- Encourager l'arrivée de nouveaux habitants : 2 à 3 personnes par an soit 1 à 2 logements par an.
- Pérenniser l'occupation humaine dans les hameaux et les écarts.
- Maintenir une population jeune, source de dynamisme démographique pour le village.

Possibilités d'extensions et choix retenus



Carte des enjeux communaux



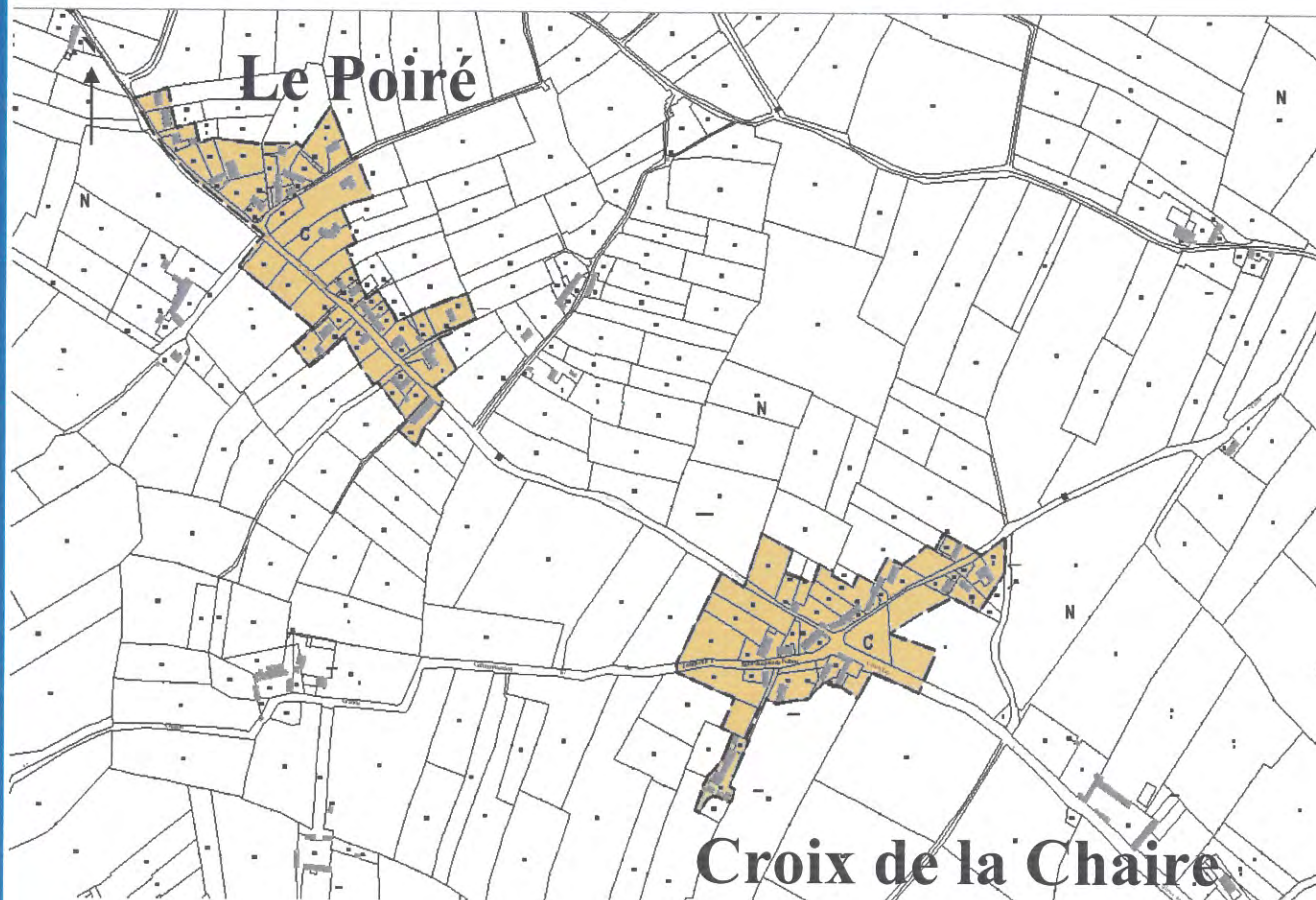
-  Risques naturels
-  Milieu naturel à préserver
-  Exploitation agricole
-  Potentiel constructible

Hypothèses d'extensions



Secteur	Occupation du sol	Constructions possibles	Impacts	Parcellaire	Situation urbaine et desserte	Préconisations
Croix de la Chaire	Prairies , haies bocagère, espace urbanisé	10	Diminution des surfaces en herbe – comblement de dents creuses – Urbanisation linéaire mais limitée	Grandes parcelles	RD.87	Préserver les haies existantes - Veiller à une utilisation des parcelles cohérente et économe – Limiter l'étalement urbain le long de la voirie- Préconiser un aménagement paysager des parcelles
Le Poiré	Prairies , haies bocagères	4	Diminution des surfaces en herbe – Concentration de l'urbanisation et possibilité de constructions sur les arrières de parcelles	Grandes parcelles	Voie communale	Préserver les haies existantes - Veiller à une utilisation des parcelles cohérente et économe – Limiter l'étalement urbain le long de la voirie- Préconiser un aménagement paysager des parcelles

Périmètre de la Carte Communale de la commune de MORVILLE



Orientations générales souhaitées par la commune

- La commune, par le biais de la Carte Communale, exprime la volonté de maîtriser son développement urbain futur et de prévoir les extensions possibles en fonction d'objectifs fixés par un document opposable (articles L. 121-1 et L. 124-2 du Code de l'urbanisme).

Le principe général

- Toute parcelle bâtie ou non, desservie par l'ensemble des réseaux (assainissement, eau, électricité, téléphone...) ou bénéficiant d'une servitude sur le sol et sous-sol est constructible à condition de se situer à l'intérieur du périmètre retenu et de respecter les dispositions du Règlement National d'Urbanisme.
- Conformément à l'article R. 124-3 du Code de l'Urbanisme, « le ou les documents graphiques délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles. »
- Dans la commune de MORVILLE, la rénovation des bâtiments existants devra privilégier la reconstruction sur la même emprise, et respecter les volumes existants des bâtiments d'origine.
- La commune de MORVILLE a identifié un périmètre constructible en prenant en compte l'activité agricole présente sur le ban communal : ces zones d'extensions urbaines ont donc été limitées dans les secteurs concernés par la proximité d'exploitations agricoles.

Remarques générales

- Au regard du diagnostic communal, de l'état initial de l'environnement, des besoins énoncés pour le développement de la commune et des problématiques et enjeux du territoire de Morville, la municipalité s'est fixée les objectifs suivants :
 - **déterminer de nouvelles zones constructibles adaptées aux besoins** communaux, répondant à la demande et ainsi pouvoir augmenter de manière mesurer le nombre d'habitants sur la commune de Morville,
 - **préserver les espaces naturels** (haies bocagères, boisements, paysagers de la commune,
 - **prendre en compte les besoins des exploitants agricoles.**

Cette politique de développement a été définie dans le respect des dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) en particulier les principes fixés notamment par les articles L 110 et L.121-1 du Code de l'Urbanisme :

- **le principe d'équilibre** (entre le développement urbain et protection des espaces naturels),
- **le principe de respect de l'environnement** (utilisation économe de l'espace).

Le choix du périmètre constructible

- La définition du périmètre constructible respecte la forme urbaine et s'intègre dans l'organisation urbaine existante, le périmètre proposé reprend les possibilités offertes par le Périmètre Actuellement Urbanisé, le périmètre vise à combler les « dents creuses » présentes au sein de l'enveloppe urbaine.
- Les bâtiments à usage agricole ont été volontairement exclus du périmètre constructible afin de pérenniser cette activité sur le territoire communal. En effet, d'une part, les bâtiments agricoles peuvent se développer à l'extérieur du périmètre constructible, et d'autre part, dans le cas où les agriculteurs souhaiteraient réaliser un nouveau bâtiment à usage agricole, ils devraient respecter la distance liée au périmètre de réciprocité agricole à partir de la zone constructible.

Le périmètre constructible respecte la profondeur de construction permettant l'implantation d'un bâtiment annexe à l'arrière des maisons d'habitation.

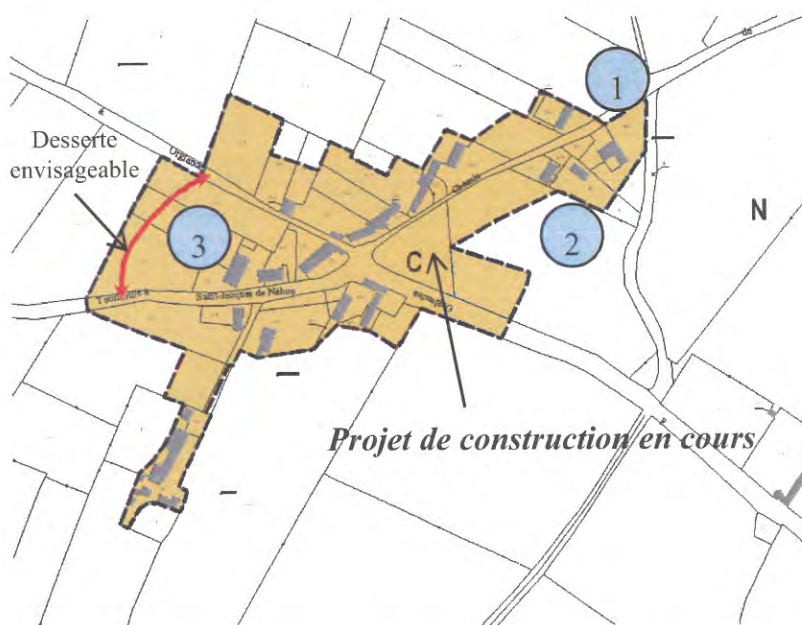
En terme d'extensions urbaines, les choix de la commune ont été guidés par divers critères :

- les caractéristiques du milieu physique,
- les caractéristiques des sous sols dans le but de permettre un assainissement individuel efficient,
- le respect des milieux naturels de grand intérêt,
- la préservation du paysage communal notamment la trame bocagère dense,
- les retombées démographiques des ouvertures à l'urbanisation,
- les besoins en terrains constructibles,
- le respect des périmètres de réciprocité agricole,
- les contraintes supra-communales,
- les finances communales (présence ou non des réseaux).

Les zones d'extensions retenues peuvent se décliner de la façon suivante :

La Croix de la Chaire

- Le centre bourg de la commune accueille les équipements publics de la commune : école, mairie.
- La desserte du bourg s'effectue par le biais de deux routes départementales formant un carrefour à proximité de la mairie.
- La profondeur des parcelles est limitée dans le but d'interdire les constructions en double rideau.
- Le périmètre à l'Est (1) est volontairement limité aux dernières constructions afin de prendre en compte les problèmes liés à la desserte de certaines parcelles pour leur exploitation et d'autre part pour éviter un allongement linéaire de l'urbanisation. Le périmètre situé à proximité de la mairie (2) permet de répondre à une demande de permis de construire situé sur la parcelle 18 et ainsi de créer une forme urbaine plus dense dans ce secteur.



- Dans la partie Ouest du bourg (3) le périmètre a été déterminé pour créer un véritable ensemble urbain permettant une densification du centre bourg et évitant développement linéaire de l'urbanisation. Cette urbanisation pourrait permettre dans le futur un développement plus à l'Ouest à partir d'une voie de desserte envisagée.

A noter que l'ensemble du périmètre constructible est correctement desservi par les réseaux et que l'aptitude des sols est favorable à un assainissement individuel.

Le potentiel constructible est estimé à une dizaine de constructions.

Le Poiré

- Ce hameau se situe à proximité du centre bourg. Ce hameau a connu un fort développement, en atteste le nombre important de constructions neuves. Le périmètre constructible permet le comblement des dents creuses et reprend le « Périmètre Actuellement Urbanisé ».
- Dans le but de vérifier l'aptitude des sols à l'assainissement individuel des sondages ont été réalisés en novembre 2008. Les résultats indiquent que les parcelles 726, 727 et 771 (partie basse) sont aptes à recevoir un assainissement individuel par le biais de la filière traditionnelle.



- L'ensemble du périmètre constructible est correctement desservi par les réseaux et que l'aptitude des sols est favorable à un assainissement individuel.

Le potentiel constructible est estimé à 4 constructions.

Incidences sur l'environnement



Incidences sur le milieu physique

Topographie

- Les zones urbanisées actuelles et futures de la commune des MORVILLE sont situées dans des secteurs à la topographie plane et donc à l'écart des vallons paysagers qui restent préservés. Le choix des zones d'extensions a été réalisé de manière à éviter que les nouvelles constructions s'implantent sur des zones à la topographie marquée ou sur les parties hautes du territoire communal, où les futures constructions engendreraient un impact d'un point de vue paysager. Afin de limiter les impacts sur la topographie communale, il est important de rappeler les préconisations suivantes :
 - l'implantation des nouvelles constructions qui devront au maximum **respecter le terrain naturel**, en évitant les remblais et déblais trop importants. Les pentes naturelles devront être respectées;
 - **la hauteur des constructions devra être calculée à partir du point le plus bas du terrain d'assiette de la construction de préférence.**

↳ **D'une manière générale, les incidences du périmètre de la Carte Communale sur la topographie sont très limitées.**

Climat

- Le climat local est sensiblement influencé par la topographie et notamment les vents locaux. Le climat n'aura pas d'influence sur les extensions urbaines prévues.
- ↳ **D'une manière générale, le maintien des haies existantes participera à l'atténuation des vents locaux.**

Hydrologie

- Le projet de Carte Communale ne modifie pas le fonctionnement hydrologique des cours d'eau ni des fossés sur la commune. Les zones humides ont été prise en compte dans la plupart des secteurs et ont été écartées du périmètre constructible.
- ↳ **D'une manière générale, l'urbanisation des parcelles privées doit être réalisée de manière à limiter l'imperméabilisation excessive des sols : les surfaces non affectées à la construction devront rester perméables aux eaux pluviales par exemple.**

Incidences sur le milieu physique

Milieu naturel urbain

▪ Les vergers et les prés à proximité du bâti ont un rôle physique très important. Ils sont un refuge pour la faune, un biotope spécifique pour la flore et permettent l'infiltration des précipitations directement dans le sol. Les haies sont également importantes dans le milieu urbain au même titre.

↳ **Aucune haie bocagère n'est inscrite dans le périmètre constructible. La commune devra veiller à leur maintien sur le reste du territoire.**

Milieu agricole

▪ Les espaces ouverts agricoles sont ponctués de composantes naturelles permettant de rythmer le paysage et de donner des repères visuels : haies, arbres isolés, bosquets, ripisylve... Ces éléments naturels ont également un intérêt écologique important. La définition du périmètre constructible entraîne une diminution des surfaces en herbe dans tous les secteurs. Les extensions urbaines retenues sur la commune Morville sont limitées et permettent de limiter les impacts pour les exploitations agricoles.

↳ **Par ailleurs, le périmètre tient compte des parcelles épandables de la commune et de la réciprocité des exploitations agricoles.**

Incidences sur le paysage

▪ Le paysage de la commune est fortement marqué par la présence d'espace bocagers, la présence d'un petit vallon.

La réflexion sur la carte communale a pris en compte l'historique et les facteurs qui ont déterminé l'implantation humaine au sein de la commune. Les extensions urbaines ont été déterminées de manière à poursuivre le développement urbain sur les mêmes principes.

Incidences sur le milieu urbain

Morphologie urbaine

▪ Les zones d'extensions retenues respectent l'organisation urbaine de la commune et la morphologie urbaine de chaque entité urbaine.

Le développement de l'urbanisation n'entraînera pas de rupture architecturale entre le bâti ancien et le bâti récent puisque dans chaque secteur, on trouve des constructions relativement récentes.

Réseaux

▪ Voirie :

Le réseau de voirie est satisfaisant pour la taille de la commune.

Les extensions prévues d'engendrent pas la réalisation de nouvelles voies. Les dessertes et les accès devront être créés en nombre très limités, et devront se faire de manière unique lorsqu'ils débouchent sur une route départementale.

▪ Eaux et assainissement :

Concernant les réseaux, ces derniers sont existants et leur capacité est suffisante. Pour l'assainissement les zones sont classées en assainissement individuel. Des sondages spécifiques ont été menés sur le secteur du Poiré afin de prendre en compte l'aptitude des sols. (cf. annexe).